



**APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES
RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE
EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER AU BURKINA FASO.**

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INGENIEUR 2IE AVEC GRADE DE
MASTER II
SPECIALITE : EAU ET ASSAINISSEMENT

Présenté et soutenu publiquement le 22/01/2019 par

Abdoul Aziz SORE (20150472)

Travaux dirigés par :
Facia Giraude Filde ADEOSSI
Responsable RSE 2iE

Maître de stage :
Julien BAUDRAND
Directeur du Développement Durable de Roxgold

Jury d'évaluation du mémoire :

Présidente : Dr Hela KAROUI

Membres et correcteurs : Dr Maïmouna BOLOGO/TRAORÉ
M Facia Giraude Filde ADEOSSI
M Bassory TRAORÉ

Promotion 2015-2017

DEDICACES

Ce document est dédié à toute ma famille.

CITATION

« Une petite quantité de cause (20%) engendre une majorité de pertes (80%) »

LOI DE PARETO - LOI DE 20/80 – LOI ABC

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'Etat du Burkina Faso et la Banque Mondiale qui ont financé mes études de Master dans le cadre du projet *Centre d'Excellence Africain*.

Mes remerciements vont également à 2iE pour le cadre de travail qui nous a été offert durant la formation.

A monsieur Giraude ADEOSSI responsable RSE 2iE, mon directeur de mémoire, je lui exprime toute ma gratitude pour l'accompagnement dont j'ai bénéficié tout au long de mes travaux.

Je voudrai remercier la société minière Roxgold Sanu SA pour m'avoir accordé le stage et facilité mes travaux. Ces remerciements vont particulièrement à :

- mes encadreurs messieurs Julien BAUDRAND et Bassory TRAORE respectivement Directeur du Développement Durable de Roxgold et Directeur des Relations Communautaires de Roxgold ;
- monsieur Philibert SAWADOGO Directeur de l'Environnement, Mahama KINDO superviseur en charge des relations communautaires et Richard ZOUNDI superviseur au département de l'environnement ;
- l'ensemble du personnel de Roxgold qui m'a accueilli et s'être rendu disponible tout au long de mes travaux.

J'exprime aussi ma profonde gratitude à mes amis Clément HARO, Ouindpouiré Auguste Aristide SORE, Boris COMPAORE qui m'ont soutenu durant mes travaux.

RESUME

Conduire un programme de gestion environnementale et des relations communautaires répondant aux obligations légales et aux attentes des populations impactées est un défi permanent pour les entreprises minières. Malgré la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux (PGES), des critères de performances environnementales et sociales recommandés par la Société Financière Internationale (SFI) et des initiatives ambitieuses dans le cadre de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), les sociétés minières connaissent des crises avec les communautés locales qui limitent leurs activités d'exploitation.

La société minière Roxgold Sanu qui mène ses opérations minières dans la commune rurale de Bagassi au Burkina Faso, en vue d'améliorer ses performances environnementales et sociales s'est engagée dans la gestion par approche système. La norme ISO 14001 :2015 est la norme de référence choisie.

L'évaluation des performances environnementales montre une conformité globale de 48%. Les points forts sont le leadership et la bonne gestion des parties prenantes. Les aspects à améliorer concernent l'évaluation des performances et la maîtrise opérationnelle avec respectivement la réalisation de la revue de direction et l'intégration de l'analyse du cycle de vie.

Au niveau de la gestion des relations communautaires, l'étude a permis de proposer un guide de gestion des relations communautaires avec la structure HLS de la norme ISO. L'élaboration et l'évaluation des risques communautaires a permis de recommander la mise en place d'un plan de gestion des crises communautaires.

Mots Clés :

- 1. Conformité**
- 2. Guide de gestion des relations communautaires**
- 3. Responsabilité Sociale de l'Entreprise**
- 4. Risque communautaire**
- 5. Parties Prenantes**

ABSTRACT

Conducting an environmental management program and community relations that meet the legal obligations and expectations of affected populations is a continuing challenge for mining companies. Despite the implementation of Environmental and Social Management Plans (ESMP), environmental and social performance criteria recommended by the International Finance Corporation (IFC) and ambitious initiatives in the context of Corporate Social Responsibility (CSR) Mining companies experience crises with local communities that limit their exploitation activities.

The mining company Roxgold Sanu, which conducts its mining operations in the rural commune of Bagassi in Burkina Faso, to improve its environmental and social performance has engaged in management system approach. The ISO 14001: 2015 standard is the chosen reference standard.

The environmental performance assessment shows an overall compliance of 48%. Strengths are leadership and good stakeholder management. The results to be improved concern the performance evaluation and the operational control with respectively the realization of the management review and the integration of the life cycle analysis.

At the community relations management level, the study provided a guide to managing community relations with the HLS structure of the ISO standard. The development and evaluation of community risks made it possible to recommend the implementation of a community crisis management plan.

Keywords:

- 1. Compliance**
- 2. Community Relations Management Guide**
- 3. Corporate Social Responsibility**
- 4. Community risk**
- 5. Stakeholders**

LISTE DES ABREVIATIONS

ACV : Analyse du Cycle de Vie

DGMG : Direction Générale des Mines et de la Géologie

EIES : Etude d'Impact Environnementale et Sociale

ISO : International Standard Organisation

PAR : Plan d'Action et de Réinstallation

PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social

PNDES : Plan National de Développement Economique et Social

PRMS : Programme de Restauration des Moyens de Subsistance

RSE : Responsabilité Sociale de l'Entreprise

SFI : Société Financière Internationale

SME : Système de Management de l'Environnement

SMRC : Système de Management des Relations Communautaires

SOMMAIRE

DEDICACES	I
CITATION	I
REMERCIEMENTS	II
LISTE DES ABREVIATIONS	II
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES	4
I. INTRODUCTION.....	5
II. SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE.....	8
II.1 Définitions et concepts	8
II.1.1 Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).....	8
II.1.2 Parties prenantes.....	8
II.1.3 Communautés locales.....	9
II.1.4 Etude d'impact environnementale et sociale (EIES).....	9
II.1.5 Plan de gestion environnemental et social (PGES).....	9
II.1.6 La norme ISO 14001 version 2015	9
II.2 Cadre institutionnel, législatif et règlementaire	10
II.2.1 Cadre institutionnel	10
II.2.1.1 Les structures étatiques	11
II.2.1.2 ONG, Projets et Associations.....	12
II.2.1.3 Les sociétés minières.....	12
II.2.1.4 Organisations professionnelles des sociétés minières	12
II.2.2 Cadre législatif et réglementaire	13
II.2.2.1 Cadre législatif et réglementaire burkinabè :	13
II.2.2.2 Politiques internationales	14

III.	MATERIEL ET METHODES	16
III.1	PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	16
III.2	LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET VISITE TERRAIN	17
III.3	ENTRETIEN AVEC LES TRAVAILLEURS DE ROXGOLD	17
III.4	DIAGNOSTIC DU SME ET DU SMRC	17
III.5	ELABORATION DU GUIDE DE MANAGEMENT DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES	18
III.6	ELABORATION DES REGISTRES COMMUNAUTAIRES	18
IV.	RESULTATS ET DISCUSSION	21
IV.1	EVALUATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	21
V.1.1	Présentation du programme de gestion environnementale de Roxgold Sanu	21
V.1.2	évaluation du système de management environnemental (SME) de Roxgold Sanu suivant la norme iso 14001 : 2015	27
IV.2	ANALYSE DU SYSTEME DE GESTION DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET ELABORATION DU GUIDE DE MANAGEMENT DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES	29
V2.1	Présentation et analyse du programme de gestion des relations communautaires	29
V2.2	Elaboration du guide de gestion des relations communautaires	31
V2.3	Elaboration du registre de risques communautaires	45
V.	CONCLUSION	48
VI.	RECOMMANDATIONS-PERSPECTIVES	49
	ANNEXES	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Eléments de la grille d'autodiagnostic	17
Tableau II : Grille d'évaluation du niveau de conformité	17
Tableau III : Fréquence ou probabilité du risque	19
Tableau IV : Conséquence ou gravité du risque sur les communautés locales	19
Tableau V : Grille d'évaluation des risques	19
Tableau VI : Quantité d'eau consommée par la mine au cours du 1 ^{er} semestre 2017	22
Tableau VII : Résultat d'analyse physico-chimique au cours du 1 ^{er} semestre de 2017	22

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Structure HSL de la norme ISO 14001 : 2015.....	10
Figure 2 : Cadre institutionnel de l'activité minière au Burkina Faso	10
Figure 3: Carte des communautés impactées par les activités de Roxgold.....	16
Figure 4 : points d'échantillonnage des eaux	21
Figure 5: Traitement des déchets de janvier à juin 2017.....	23
Figure 6 : Quelques produits (tables et portes) du recyclage	23
Figure 7 : Suivi des particules en suspension PM10 (sources : données Roxgold, Juin 2017) 24	
Figure 8 : Suivi des particules en suspension PM2,5 (sources : données Roxgold, Juin 2017)	24
Figure 9 : Reboisement	25
Figure 10 : <i>Python sebae</i> retrouvé à proximité de la zone de conservation Richard ZOUNDI (24/09/2018).....	26
Figure 11 : Taux de conformité du SME par article.....	27

I. INTRODUCTION

L'exploitation minière dans les pays en voie de développement est source de progrès économique et social. Le Burkina Faso en une dizaine d'année est entré dans le cercle des pays miniers ouest africains. Le secteur minier à une contribution de 7,9 % au PIB en 2015 et elle devrait atteindre 10,2% (*Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020*, 2016). En 2017, avec une production de 45,58 tonnes d'or, l'exploitation minière a généré plus de 900 milliards de chiffres d'affaire pour les compagnies minières, a contribué pour 226 milliards de FCFA au budget de l'Etat, plus 7000 emplois et réalisé plus de 5 milliards d'investissement au profits des communautés locales (*Direction Générale Mines et de la Géologie*, 2017).

Cette activité devenue hautement stratégique pour l'économie du pays se déroule parfois dans un environnement conflictuel entre les parties prenantes mettant ainsi le secteur à rude épreuve. Parmi les défis figure la gestion environnementale et des relations avec les communautés locales. Dans le rapport général de l'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières, l'Assemblée Nationale « s'inquiétait des conflits latents qui pourraient se multiplier et éclater au grand jour » entre les compagnies minières et les populations locales. Plusieurs crises ont également été observées entre les compagnies minières et les populations locales entraînant la destruction des installations, des équipements et le blocage des activités des compagnies minières. Ce fut le cas de la crise entre la société minière TRUE Gold et la population de Ramatoulaye dans la province du Yatenga en juin 2015 ayant entraîné le saccage des installations et le blocage des activités. L'enjeu commun pour l'ensemble des parties prenantes est que l'activité minière soit bénéfique et durable pour tous en donnant satisfactions aux attentes de toutes les parties prenantes.

Les sociétés minières actrices majeures de l'activité minière sont sans doute la partie prenante au centre des attentes. Elles doivent assurer leur rentabilité économique condition première de leur existence, maintenir leur licence environnementale et sociale condition d'une exploitation minière respectueuse de l'environnement et paisible avec les communautés locales. Les sociétés minières mettent donc en œuvre les PGES et des actions volontaires dans le cadre de la RSE pour préserver un environnement sain et un climat apaisé avec les communautés locales.

La société minière Roxgold Sanu SA mène ses activités dans la commune rurale de Bagassi, province des Balé au Burkina Faso. Elle a inscrit au centre de ses activités une démarche de développement durable. Cette démarche se traduit au niveau économique par le choix d'une technique d'exploitation minière souterraine à faible coût et à faible impact environnemental

en comparaison à l'exploitation minière à ciel ouvert selon les données économiques du projet de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (BEGE, 2014). Au niveau environnemental la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental permet à la compagnie d'exercer ses activités conformément aux normes et prescriptions environnementales du Burkina Faso. Au plan social, la mise en œuvre des engagements sociaux envers les communautés locales à travers le programme de relation communautaire constitue le socle de la licence sociale.

En plus du respect des exigences légales, Roxgold Sanu SA développe d'autres actions en faveur de la gestion de l'environnement et des communautés locales. Toutes ces actions sont pilotées à travers un management participatif des parties prenantes.

Malgré la mise en œuvre du PGES et des engagements sociaux, la cohabitation entre la compagnie minière Roxgold Sanu SA et les communautés locales présente des défis d'où la nécessité d'une bonne maîtrise de la gestion des relations entre les deux parties pour un partenariat bénéfique pour tous. Ainsi, Roxgold Sanu SA met en œuvre le PGES selon la norme ISO 14001 en vue d'aboutir à une certification selon les standards internationaux tout en répondant aux exigences légales du Burkina Faso. Par ailleurs, le pilotage du programme de relations communautaires pour des raisons de reprise en main facile par tout agent de la société désigné à cet effet, et pour la pérennité des bénéfices pour les populations demande qu'il s'inscrive dans une logique d'amélioration continue.

Cette étude envisage alors d'évaluer la performance du système de management environnemental selon ISO 14001 avec ses programmes spécifiques de suivi environnemental, de gestion de la biodiversité et des déchets. Elle envisage aussi doter le management des relations communautaires d'un référentiel construit suivant l'architecture des standards ISO ainsi que ses outils de mise œuvre.

La présente étude a pour objectif général d'analyser le système de management environnemental et le programme de gestion des relations avec les communautés locales de la société minière Roxgold Sanu SA en vue de proposer un guide de type ISO pour la gestion des relations avec les communautés locales dans le contexte d'une mine industrielle au Burkina Faso.

De façon spécifique, il s'agira :

- de faire un diagnostic du Système de Management Environnemental (SME) de Roxgold Sanu SA suivant la norme ISO 14001 :2015 afin d'identifier les écarts et de proposer des outils d'amélioration ;
- de faire une analyse du système de gestion des relations communautaires et de proposer des outils d'amélioration ;

- d’élaborer un guide de management des relations communautaires ;
- d’élaborer les registres de risques communautaires

Le document présent s’articule autour des points ci-après : les objectifs de l’étude, une synthèse bibliographique, les matériels et les méthodes utilisés, les résultats obtenus et leurs discussions ainsi que des recommandations et des perspectives. La synthèse bibliographique sera présentée dans la partie suivante.

II. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

La synthèse bibliographique est constituée de définitions et de concepts. Elle aborde également le cadre institutionnel, législatif et réglementaire de l'exploitation minière.

II.1 DEFINITIONS ET CONCEPTS

Dans cette partie, nous présentons des définitions et des concepts liés à RSE, à la gestion environnementale et sociale et à la norme ISO 14001.

II.1.1 Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

Le code minier du 26 juin 2015 du Burkina Faso reprend la définition de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) selon la norme ISO 26000 qui la définit comme « la responsabilité d'un organisme vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique, qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en comptes les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et est en accord avec les normes internationales de comportement, et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation mis en œuvre dans ses relations. »

La RSE se développe au Burkina à la faveur du boom minier que connaît le pays depuis 2008 avec la mise en place d'organismes faîtières tels que le forum RSE en 2012 . La RSE est présentée comme une vitrine de promotion de la citoyenneté des entreprises minières. Des organisations de la société civile, des ONG et le secteur privé se sont également investis dans cette approche. C'est ainsi que Réseau Afrique Jeunesse et DIAKONIA organisent les prix RSE de la société civile depuis 2015 pour encourager les bonnes pratiques dans les industries minières. Les sociétés d'Etat ont commencé à emboîter le pas avec l'organisation des prix RSE des sociétés d'Etat en juin 2017 par le cabinet ARNAUD et associés.

II.1.2 Parties prenantes

Les parties prenantes sont l'ensemble des acteurs internes et externes ayant un intérêt dans le cadre des activités d'une entreprise. Edward Freeman (1984) définit une partie prenante comme « tout groupe d'individus qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs de l'entreprise ». Les acteurs internes sont l'ensemble des personnes (employés) et des institutions (sociétés partenaires) qui agissent pour le compte de l'entreprise. Quant aux acteurs externes, ce sont l'ensemble des personnes (populations locales) ou et institutions (administration publique, les ONG,...) dont le champ d'activités prend en compte celui de l'entreprise.

II.1.3 Communautés locales

Le code minier du Burkina Faso adopté en 2015 définit la communauté locale comme la « population affectée directement ou indirectement par le projet minier ».

II.1.4 Etude d'impact environnementale et sociale (EIES)

Selon le code de l'environnement du 16 avril 2013 du Burkina Faso, l'étude d'impact sur l'environnement est une analyse prospective aux fins de l'identification, de l'évaluation et de l'atténuation des incidences d'un projet sur l'environnement.

Le code minier du Burkina Faso du 26 Juin 2015 définit l'EIES, comme une étude à caractère analytique et prospectif aux fins de l'identification et de l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement destiné en particulier à exposer systématiquement les conséquences négatives et positives d'un projet, d'un programme ou d'une activité à court, moyen et long termes sur les milieux naturels et humains.

II.1.5 Plan de gestion environnemental et social (PGES)

Le PGES est un document qui résume les engagements environnementaux et sociaux du promoteur d'un projet en fournissant des mesures de gestion et des programmes de suivi à entreprendre pour atteindre ces engagements. Conformément aux exigences réglementaires, il est prévu une mise à jour du PGES au moins une fois tous les deux (02) ans.

II.1.6 La norme ISO 14001 version 2015

La norme ISO 14001 est une norme de management environnemental. Elle est basée sur le concept Plan-Do-Check-Act (PDCA), un moyen mnémotechnique qui permet de repérer avec simplicité les étapes à suivre pour l'amélioration continue. La norme est bâtie suivant la structurée High Level Structure (HSL) représentée en figure 1 et comporte dix (10) articles. Les trois (03) premiers sont des articles de vocabulaire et les sept (07) autres sont des articles d'exigences.

L'étude s'intéressera aux articles d'exigences (article 4 à article 10) car la conformité du système s'évalue à ce niveau. Les points d'exigences à satisfaire sont au nombre de 180 voir en annexe1.

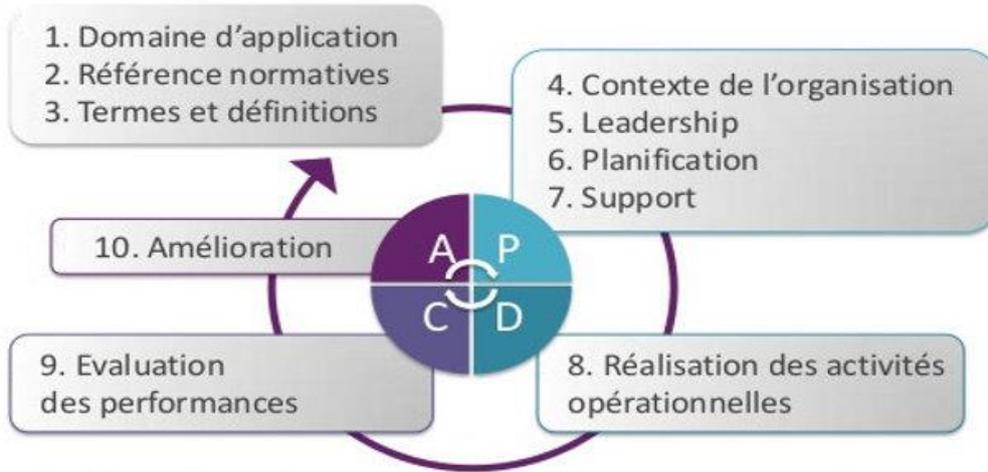


Figure 1 : Structure HSL de la norme ISO 14001 : 2015

II.2 CADRE INSTITUTIONNEL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le cadre institutionnel fait un aperçu de l'ensemble des intervenants dans le secteur minier burkinabè. Quant au cadre législatif et réglementaire, il permet de faire le point de la législation et quelques dispositions qui encadrent l'exploitation minière industrielle au Burkina Faso.

II.2.1 Cadre institutionnel

Les acteurs (figure 2) de l'exploitation minière industrielle peuvent être regroupés en quatre (04) grands groupes à savoir, les structures de l'Etat, les sociétés minières, les organisations professionnelles des sociétés minières et enfin le groupe des ONG, associations (y compris les populations locales) et projets intervenant dans le secteur.

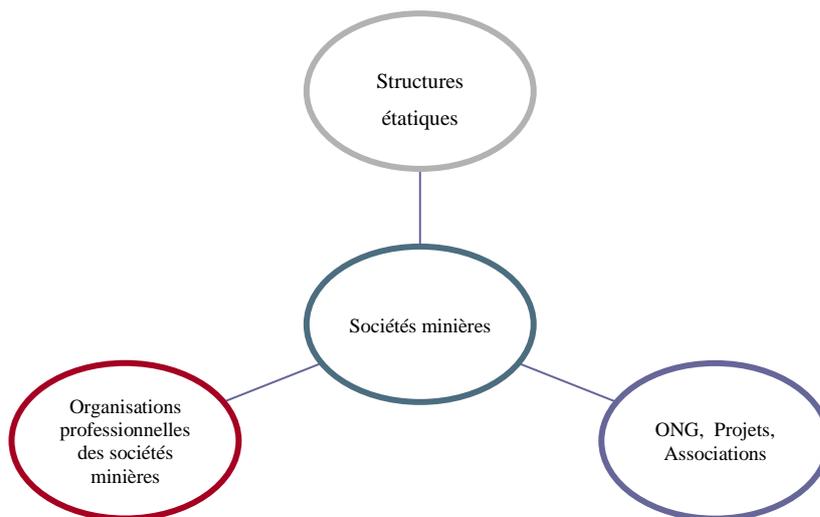


Figure 2 : Cadre institutionnel de l'activité minière au Burkina Faso

Toutes ces grandes entités interagissent dans le secteur minier. Leurs rôles sont déclinés dans

les lignes qui suivent.

II.2.1.1 LES STRUCTURES ETATIQUES

L'Etat dans son rôle régalién agit dans le secteur minier à divers niveaux.

✚ L'Assemblée Nationale (commission institutionnelle, commission d'enquête parlementaire)

Elle dispose du pouvoir d'orientation générale et définit le cadre général de politique et de législation en la matière environnementale et sociale. A travers ses commissions institutionnelles, ses commissions d'enquêtes parlementaires et ses réseaux de parlementaires, l'assemblée nationale exerce un contrôle de la mise en œuvre de la réglementation sur les questions environnementales et sociales des sociétés minières. Elle a effectué une enquête parlementaire sur la gestion des titres et la responsabilité sociale des entreprises minières en 2016 qui a traité des questions environnementales et sociales dans l'exploitation minière industrielle.

✚ Le ministère des mines et des carrières

C'est le ministère en charge de la mise en œuvre de la politique minière du Burkina. A ce titre, il assure la tutelle des projets miniers.

✚ Le ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC)

A travers le Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE), le MEEVCC assure le suivi de la mise en œuvre des PGES des sociétés minières.

✚ Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation :

C'est le ministère de tutelle des administrations de la décentralisation (Gouvernorat, Conseil Régional, Haut-commissariat, Préfecture du département, commune) qui constituent des parties prenantes essentielles dans le secteur minier. Ces différentes administrations participent à la vie des projets miniers en particulier sur les questions environnementales et sociales.

- La commune accompagne dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets de développement communautaire.
- La préfecture du département assure l'organisation des concertations entre les parties prenantes locales concernant le projet minier.
- Le haut-commissariat assure la présidence du Comité de Suivi du Projet (CSP).

II.2.1.2 ONG, PROJETS ET ASSOCIATIONS

ITIE

Initiative pour la transparence dans les entreprises Extractives ITIE Burkina Faso est un processus pour lequel le Burkina s'est engagé. La valeur fondamentale défendue dans ce processus est la transparence dans les pratiques des entreprises minières. Dans le cadre du projet de Roxgold Sanu SA, un comité local ITIE composé des représentants de Roxgold, de l'administration publique et de la société civile est mis sur pied pour suivre les pratiques de Roxgold en matière de transparence, y compris les pratiques environnementales et sociales.

Le Projet AGCEDE

Le projet d'Appui à la Gouvernance et à la Croissance Economique Durable en Zone Extractive est mis en œuvre à travers l'Entraide Universitaire mondiale du Canada (EUMC) et le Centre d'Etudes et de la Coopération Internationale (CECI). Ce projet intervient dans la commune de Bagassi.

Associations

Diverses associations locales dont celles des femmes de Bagassi, des personnes affectées par le projet travaillent en collaboration avec Roxgold Sanu SA pour la mise en œuvre des actions de développement communautaire.

D'autres ONG comme le Réseau Afrique Jeunesse travaillent dans le secteur minier à travers l'organisation de prix RSE pour encourager les bonnes pratiques en matière de RSE dans les sociétés minières.

II.2.1.3 LES SOCIETES MINIERES

Ce sont des entreprises qui travaillent dans la production de l'or au Burkina. Elles mènent leurs activités dans le cadre d'une convention minière signée avec l'état burkinabè qui précise les engagements des différentes parties. Les sociétés détentrices des permis d'exploitation travaillent avec d'autres sociétés dans la réalisation des différentes activités.

II.2.1.4 ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES SOCIETES MINIERES

La Chambre des Mines du Burkina

La Chambre des Mines du Burkina est l'organisation faitière des sociétés minières qui participe à la défense des intérêts de ses membres. Elle travaille aussi dans le sens du partage des bonnes pratiques en matière environnementale et des relations communautaires à travers sa commission environnement et relations communautaires. Roxgold Sanu SA est membre de la chambre des mines et siège dans la commission environnement et relations communautaires.

Le Forum RSE

Le Forum multipartite pour la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le secteur minier au Burkina Faso « Forum RSE » est une initiative nationale qui réunit les ONG et les sociétés minières pour dialoguer sur les questions de développement durable. Ce forum a vu le jour en 2012 sous l'impulsion de l'ambassade du Canada et de la société minière IAM au Burkina Faso et est un cadre de partage des bonnes pratiques en matière de gestion environnementale et sociale des sociétés minières. Roxgold Sanu SA est également partie prenante de cette organisation. L'institut 2iE assure le Secrétariat Général du forum et offre à travers ses laboratoires des opportunités d'amélioration de la mise en œuvre de la RSE dans les entreprises minières à travers la recherche.

Toutes les interventions des différents acteurs sont encadrées par des dispositions législatives et réglementaires.

II.2.2 Cadre législatif et réglementaire

Plusieurs lois burkinabè et des politiques de la Banque mondiale encadrent la gestion environnementale et sociale dans le secteur minier.

II.2.2.1 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE BURKINABE :

Loi N°036-2015 /CNT du 16 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso

Cette loi encadre l'activité minière, elle donne à son article 5 les différentes définitions et concepts utilisés dans l'activité minière. Elle souligne l'obligation du respect des communautés affectées par les projets miniers en son article 19.

Loi N°006-2013/AN du 2 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso

Cette loi aborde les principes fondamentaux régissant la gestion de l'environnement qui sont déclinés dans les articles 5 à 9. Ainsi, l'article 8 précise que : les populations locales, les organisations non gouvernementales, les associations, les organisations de la société civile et le secteur privé ont le droit de participer à la gestion de leur environnement. Le code traite également des questions relatives aux déchets ; selon l'article 49 : Il est fait obligation à tout producteur, importateur, distributeur et transporteur de récupérer les déchets engendrés par les matières ou produits qu'ils produisent ou écoulent.

Loi N°003-2011/AN du 5 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso

Selon les termes de cette loi, les forêts, la faune et les ressources halieutiques en tant que patrimoine national, doivent être gérées de façon durable. Cette gestion contribue à la production de biens et services environnementaux, à la préservation du milieu naturel, à la conservation de la diversité biologique à l'adaptation aux changements climatiques (article 4).

✚ Loi N°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel.

Cette loi définit et donne un contenu au patrimoine culturel, précise les servitudes liées aux biens reconnus, la prise en compte du volet archéologique dans le cadre des grands travaux.

✚ Loi N°022/2005/AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique

Elle a pour objectif de préserver et de promouvoir la santé publique. Elle traite de différents aspects de l'hygiène publique dont celles des installations industrielles. Tout responsable d'unité industrielle doit prendre des mesures pour la protection de la santé des travailleurs, de leurs familles et des populations riveraines.

✚ Loi N°055-2004/AN du 21 Décembre 2004 (et ses modifications) portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso

Cette loi redéfinit le cadre territorial de la décentralisation et les compétences des différents niveaux de décentralisation. Elle précise les attributions dévolues aux collectivités en matière d'environnement (articles 88, 89, 90).

✚ Loi N°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau

Cette loi soumet à une EIES la délivrance de l'autorisation de construction d'infrastructures ayant une incidence sur les ressources en eaux (articles 6 et 24). Elle fait obligation aux utilisateurs de l'eau à des fins industriels de faire une déclaration sur les consommations d'eau et de payer la taxe de l'eau.

Le dispositif légal burkinabè en matière de gestion environnementale et sociale est complété par d'autres instruments juridiques internationaux parmi lesquels les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale et les critères de performances de la SFI.

II.2.2.2 POLITIQUES INTERNATIONALES

✚ Politiques de la Banque Mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale est un partenaire financier clé du projet de Roxgold, l'ensemble de ses politiques environnementales et sociales en lien avec le secteur minier sont prises en compte dans les différentes activités de l'entreprise. Nous présentons ici quelques Politiques Opérationnelles (PO) de la Banque mondiale.

Evaluation environnementale (PO 4.01) : Cette politique opérationnelle de la Banque Mondiale exige des évaluations environnementales dans les différentes phases de vie du projet. Les mesures préventives seront privilégiées en lieu et place de l'allègement ou de la compensation, dans la mesure du possible.

Sécurité des barrages (PO 4.37) : Ces infrastructures sont réalisées et gérées selon les meilleures pratiques mondiales, notamment pour ce qui concerne la sécurité.

Populations autochtones (PO 4.10) : Les plans de développement communautaires doivent être conçus pour s'assurer que la population locale profite du développement du projet.

Propriété culturelle (PO 4.11) : Au cours l'exécution du projet, le promoteur doit travailler à éviter au maximum les sites archéologiques et ethnographiques potentiels par exemple les lieux de rituels des communautés locales, en vue de leur préservation et participe à leur gestion.

 **Critères de performance de la Société Financière Internationale**(Société Financière Internationale, 2006)

La SFI est la filiale de la Banque Mondiale qui intervient directement dans le projet. Elle est un partenaire financier du projet et à ses critères de performances propres à elle qui s'inspirent des politiques opérationnelles environnementales et sociales de la Banque Mondiale. La SFI fait donc un suivi des performances environnementales et sociale du projet sur la base de ses critères.

Critère de performance 1 : Evaluation et système de gestion sociale et

environnementale : Ce critère souligne l'importance de la gestion de la performance sociale et environnementale pendant toute la durée de vie d'un projet minier

Critère de performance 3 : Prévention et réduction de la pollution : Ce critère invite la mine à prévenir et à réduire la pollution dans ses différentes activités.

Critère de Performance 4 : Hygiène, sécurité et sûreté communautaire : Le promoteur a prévu les mesures pour non seulement veiller à la santé et la sécurité des populations riveraines.

Critère de Performance 5 : Acquisition des terres et déplacement forcé : Le projet de Roxgold gold n'a pas fait l'objet de déplacement d'habitation. Les déplacements ont été économiques notamment l'acquisition de champs. Les compensations y afférentes suite à un processus de négociation entre la mine et les propriétaires de ces champs.

Critère de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles : La zone du projet fait l'objet de sollicitations diverses (agriculture, élevage, et surtout la pratique de l'orpillage). L'exploitation souterraine est la principale méthode développée ce qui limite l'emprunte des travaux miniers ; néanmoins, dans la mesure du possible, la compagnie Roxgold s'appuie sur la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles (récupération des terres cultivables, renforcement des capacités des producteurs, réalisation de plantation de compensation dans les différentes localités, création d'une zone de conservation.

III. MATERIEL ET METHODES

Pour mener à bien l'étude, nous avons dans un premier temps présenté la zone d'étude fait une recherche et exploitation documentaire sur le sujet. Ensuite nous avons procédé au diagnostic du SME, à l'élaboration l'analyse du registre de risque existant, des entretiens avec les travailleurs de la société et des visites terrains. Nous avons enfin procédé à la rédaction du mémoire.

Le matériel utilisé dans le cadre de l'étude est constitué de fiches de collecte de données, un appareil photo.

III.1 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

Le permis d'exploration Yaramoko détenue par Roxgold est localisé dans la province des Balé, dans la Région de la boucle du Mouhoun et couvre une superficie de 168 Km². Il est à cheval entre trois (03) départements, Bagassi, Pompoi et Yaho. Sur ce permis d'exploration est développé le projet d'exploitation minière de la zone 55 qui couvre une superficie de 16 km² situé dans le village de Bagassi chef-lieu de la commune de Bagassi. La figure 3 indique en trait vert la limite du permis d'exploration, en trait rouge la limite du permis d'exploitation de la zone 55. Les villages impactés sont aussi indiqués selon le niveau d'impact.

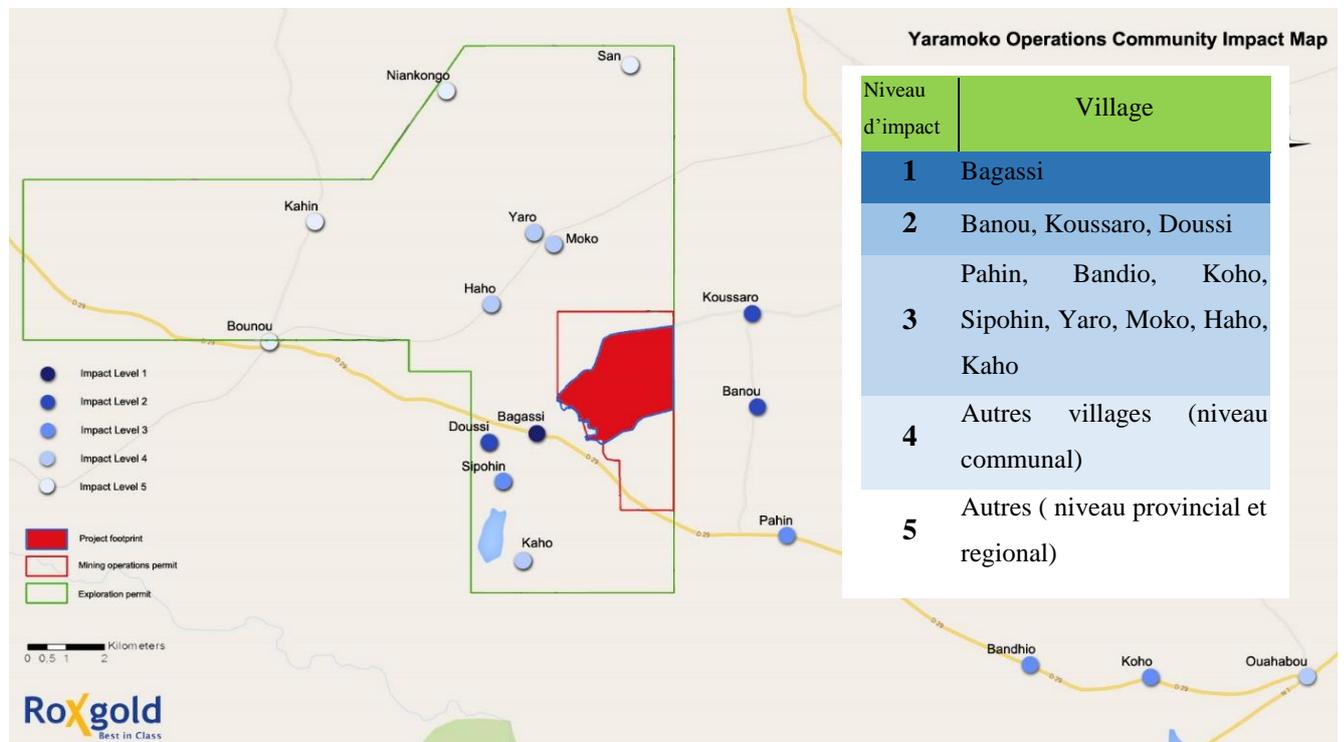


Figure 3: Carte des communautés impactées par les activités de Roxgold

III.2 LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET VISITE TERRAIN

Cette étape qui s'est déroulée essentiellement au bureau a permis de rechercher et d'exploiter la documentation sur le projet de Roxgold Sanu SA (étude d'impact environnementale et sociale, plan gestion environnementale et sociale, diverses procédures internes à la société) et sur le sujet du mémoire notamment les textes de lois, les rapports, les publications, etc...

Tout au long de l'étude, des visites terrains ont été effectuées dans le but de constater les impacts des activités sur les communautés et leurs biens. Cette étape a permis d'évaluer le niveau des relations entre la compagnie et les parties prenantes locales.

Ces travaux de recherche documentaire et de visite de terrain ont été complétés par un entretien avec les travailleurs de la société.

III.3 ENTRETIEN AVEC LES TRAVAILLEURS DE ROXGOLD

Cette étape a consisté à échanger avec les travailleurs des différents départements sur leurs activités présentant des risques sur les communautés locales, les mesures de gestion de ces différentes activités. Pour ce faire, nous nous sommes munis d'un guide d'entretien présenté en annexe II.

III.4 DIAGNOSTIC DU SME ET DU SMRC

Le diagnostic du Système de Management Environnemental (SME) et Système de Management des Relations Communautaires (SMRC) est fait à partir d'une grille d'autodiagnostic (annexe I et les tableaux II et III). Cette grille récapitule les 180 exigences de la norme ISO 14001 :2015.

Tableau I : Eléments de la grille d'autodiagnostic

Eléments	Explications
N°	Indique le numéro de référence de l'exigence
Réf	Indique la référence de l'exigence
Exigence	Fournit l'exigence à satisfaire
Evaluation	Montre le niveau de conformité
Score	Fournit une évaluation chiffrée (%) du niveau de conformité

Tableau II : Grille d'évaluation du niveau de conformité

Niveau de conformité	Score	Explication
Non conforme	0%	Lorsqu'il n'y a aucune action initiée pour satisfaire l'exigence
A améliorer	33%	Lorsqu'il y'a un début d'action
Acceptable	66%	Lorsque les actions initiées sont maintenues et améliorées
Conforme	100%	Lorsque la conformité est satisfaite

III.5 ELABORATION DU GUIDE DE MANAGEMENT DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

Le guide du management des relations communautaires a été élaboré suivant la structuration de la norme ISO 14001.

III.6 ELABORATION DES REGISTRES COMMUNAUTAIRES

La société minière Roxgold Sanu SA dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique santé et sécurité au travail a élaboré un registre de risque essentiellement axé sur les questions y relatives. Ce registre comporte trois (03) grandes parties dont la première consiste à l'identification des risques, la seconde leur évaluation et la troisième présente leurs mode de gestion. Le registre a été conçu suivant la méthode de l'analyse préliminaire.

❖ **Pour ce qui concerne l'identification du risque, le registre se présente ainsi :**

Référence : c'est une codification des différentes activités qui prend compte le nom du département responsable de l'activité ainsi que le numéro de celle-ci. Cette codification a fait l'objet d'une procédure interne.

Activité : la liste des activités par département

Tâche (sous activité) : un ensemble de tâches concourent à la réalisation d'une même activité

Responsable de la tâche : il s'agit de la structure responsable de l'exécution de la tâche

Condition opérationnelle : il s'agit des conditions dans lesquelles l'activité est menée, celle-ci peut être une activité de routine, une activité ponctuelle, une activité saisonnière ou une activité réalisée en cas d'urgence.

Aspect / danger / situation d'urgence : décrit la composante (eau, air, faune, ...) de l'environnement touché

Texte règlement liés à la tâche : l'ensemble des textes de lois et les procédures internes qui encadrent l'exécution de la tâche

Risque / Impact : décrit l'impact ou le risque probable

❖ **Pour ce qui concerne l'évaluation des risques**

La grille d'évaluation est constituée d'une évaluation de la fréquence ou probabilité d'occurrence du risque et de la gravité ou des conséquences probables du risque. Le tableau IV présente la fréquence ou probabilité du risque et le tableau V présente la gravité ou conséquence du risque.

Tableau III : Fréquence ou probabilité du risque

Fréquence / Probabilité	Résumé
1- Rare	Doutes que cela puisse se produire dans l'environnement actuel ou même changeant. Concevable, mais hautement improbable. L'aspect/ l'événement peut se produire dans des circonstances très exceptionnelles.
2- Improbable	Moins susceptible de se produire dans l'environnement actuel ou même changeant. L'impact pourrait se produire à un moment donné. L'aspect / événement s'est produit ailleurs dans des circonstances un peu similaires
3- Possible	il pourrait se produire dans l'environnement actuel ou même changeant. Ce ne serait pas une surprise de le voir arriver. L'aspect / événement a eu lieu antérieurement ou dans des circonstances similaires ailleurs.
4- Probable	Il se produira probablement dans l'environnement actuel ou même changeant. L'aspect / l'événement est attendu. L'événement aspect / se produit dans la plupart des circonstances.
5- Presque certain	Cela arrive tout le temps dans l'environnement actuel ou même changeant. L'aspect / événement s'est produit. L'aspect / événement se produit dans presque toutes les circonstances.

Tableau IV : Conséquence ou gravité du risque sur les communautés locales

Conséquence / Gravité	Sociale / communautaire
1- Légère	Léger impact sur le bien- être de la communauté. Plainte Écrite/ verbale de la communauté. Immédiatement rectifiable.
2- Faible	Impact faible mais en cours sur la santé communautaire / bien-être. Prend un peu de temps à résoudre.
3- Moyenne	Impacts qui vont au-delà des préoccupations locales, mais sont récupérés rapidement et sans impacts sur la réputation ou relation durable significatifs.
4- Elevée	Préoccupations nationales et internationales. dommages à la réputation. Difficile à résoudre rapidement.
5- Extrême	Cassure complète de la relation avec les parties prenantes clés. couverture médiatique négative au niveau national et international. Cessation ou sévère restriction des opérations. Indignation Publique.

Pour la classification du niveau de risque, la grille d'évaluation fait une combinaison de la probabilité d'occurrence et de la gravité du risque. Quatre (04) niveaux de risques (risque critique, risque élevé, risque moyen et risque faible). Le tableau VI ci-dessous indique la grille d'évaluation des risques.

Tableau V : Grille d'évaluation des risques

		Gravité				
		1	2	3	4	5
Probabilité	5	5	10	15	20	25
	4	4	8	12	16	20
	3	3	6	9	12	15
	2	2	4	6	8	10
	1	1	2	3	4	5

Légende :

[1 ; 4]	Risque faible
[4 ; 6]	Risque moyen
[4 ; 12]	Risque élevé
[10 ; 25]	Risque critique

❖ **Pour ce qui concerne les mesures de contrôle, le registre se présente comme suit :**

Contrôle physique : regroupe les mesures de contrôle concernant le lieu du travail, les équipements de protection

Contrôle des procédures : regroupe les mesures de contrôle concernant le management et l'organisation des activités

Contrôle des comportements : regroupe l'ensemble des mesures qui concernent les formations et les sensibilisations des travailleurs et autres personnes en lien avec les activités.

Les résultats obtenus au cours de l'étude sont présentés dans la partie suivante.

IV. RESULTATS ET DISCUSSION

Les résultats obtenus au cours de l'étude sont présentés dans cette partie. D'abord les résultats du diagnostic du SME seront présentés. Ensuite seront présentés le guide de management des relations communautaires et le registre des risques communautaires.

IV.1 Evaluation des performances environnementales

Le programme de gestion environnemental sera présenté dans un premier temps. Ensuite le diagnostic du SME et enfin quelques outils pour l'amélioration du SME seront présentés.

IV.1.1 Présentation du programme de gestion environnementale de Roxgold Sanu

Le programme de management environnemental de Roxgold est fondé sur la mise en œuvre des engagements du PGES, des critères de performances de la SFI qui s'appliquent aux activités de Roxgold Sanu et des engagements volontaires. Ce programme comporte plusieurs composantes. La gestion de l'eau, la gestion des déchets, le suivi du bruit et des vibrations et la protection de la biodiversité sont présentées ci-dessous.

1. La gestion de l'eau :

Les activités minières ont des impacts importants sur les ressources en eau. Ces impacts touchent à la fois la quantité et la qualité des ressources en eaux. Le PGES prend en compte le suivi de la quantité d'eau prélevée pour les activités minières ainsi que le suivi de l'évolution de la qualité des eaux dans le périmètre minier. La figure 4 présente les points de prélèvement

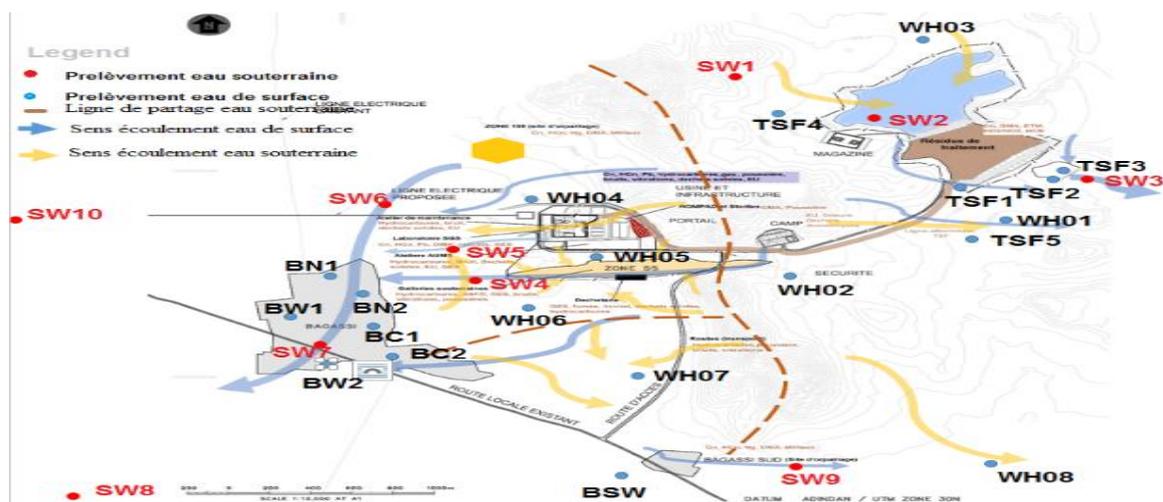


Figure 4 : points d'échantillonnage des eaux

Des déclarations trimestrielles sur les quantités d'eaux utilisées par la mine sont faites à

l'agence de l'eau du Mouhoun. Le tableau VII ci-dessous présente la quantité d'eau consommée.

Tableau VI : Quantité d'eau consommée par la mine au cours du 1^{er} semestre 2017

Suivi des prélèvements d'eau 2017	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Prélèvement eau souterraine (m ³)	2622	1862	6526	3399	114	4023	18546
Prélèvement eau de surface (m ³)	18011	12083	13550	9963	10437	12083	76127

Pour le suivi de la qualité des eaux, des prélèvements sont effectués pour l'analyse de la qualité physico-chimique et microbiologique. L'ensemble de ces paramètres sont en annexe 3.

Quelques résultats d'analyse physico-chimique sont présentés dans le tableau VIII.

Tableau VII : Résultat d'analyse physico-chimique au cours du 1^{er} semestre de 2017

Paramètres	Unités	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	WHO Standard
Nitrates	mg/l NO ₃ ⁻	9,4	4,3	3,5	9,24	2,04	1,4	6,1	50
Nitrites	mg/l NO ₂ ⁻	0,026	<0,002	0,014	0,01	0,062	<0,002	0,012	3
Sulfate	mg/l SO ₄ ²⁻	52	49	64	61	67	66	65	500
Fluorides	mg/l	0,26	0,25	0,46	0,5	0,51	0,61	0,5	1,5
Free cyanide	mg/l CN ⁻	<0,002	<0,002	<0,002		<0,002	<0,002	<0,002	0,01
Ammonium	mg/l NH ₄ ⁺	0,15	<0,02	0,08	0,006	0,18	0,02	<0,02	0,5
Potassium	mg/l K	1,6	1,4	2,3	2	0,2	1,4	0,9	12
Sodium	mg/l Na	51,4		52,7	20,8	53,3	98,5	71,3	200
Iron	mg/l Fe	0,01	<0,02	<0,02	0,02	<0,02	<0,02	0,03	0,3
Copper	mg/l Cu ²⁺	<0,01		<0,01					2
Chromium	mg/l Cr	0,002		<0,005					0,05
Arsenic	mg/l As	<0,001		<0,001				<0,001	0,01
Nickel	mg/l Ni	<0,006		<0,006					0,07

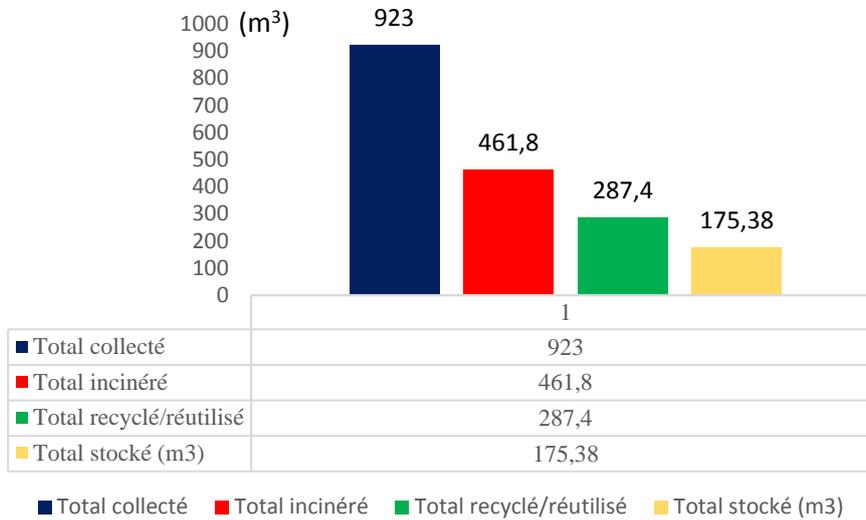
Sources : (données Roxgold, Juin 2017)

L'analyse du tableau permet de dire que pour les paramètres analysés, les résultats sont en dessous des valeurs définies par l'OMS.

2. La gestion des déchets

Un schéma de collecte est mis en place sur l'ensemble des installations de la mine. Un système de trie à la base est organisé à travers un codage de couleur des poubelles. Le transport des déchets des différents points de collecte à la déchetterie est assuré par des sociétés

contractuelles. Les déchets sont par la suite stockés à la déchetterie pour le traitement. Les filières de traitement par le recyclage et la réutilisation sont privilégiées avant l'élimination. La figure 5 montre les quantités de déchets collectés et les filières de traitement au cours du 1er semestre de 2017.



Source : données Roxgold juin 2017

Figure 5: Traitement des déchets de janvier à juin 2017

La figure 5 montre que sur 923 m³ de déchets collecté, 287,4 m³ ont été valorisé à travers le recyclage et la réutilisation, 461, 8 m³ ont été incinérés et 175, 38 m³ ont été stockés à la déchetterie.

Pour les déchets recyclés, Roxgold réalise un compostage in situ et une entreprise locale *Entreprise Koho Janvier et Frères (EKJF)* se charge de valoriser les déchets à travers la réutilisation. La principale recommandation est le renforcement des capacités des sous-traitants. La figure 6 montre quelques produits de recyclage par l'entreprise *EKJF*.



Figure 6 : Quelques produits (tables et portes) du recyclage

3. Gestion de la poussière et du bruit

Suivi de la qualité de l'air :

Le suivi de la qualité de l'air a été fait au moyen de capteurs de poussière installés autour du périmètre d'exploitation. Les paramètres de mesure sont les PM2.5 et les PM10 des particules en suspension.

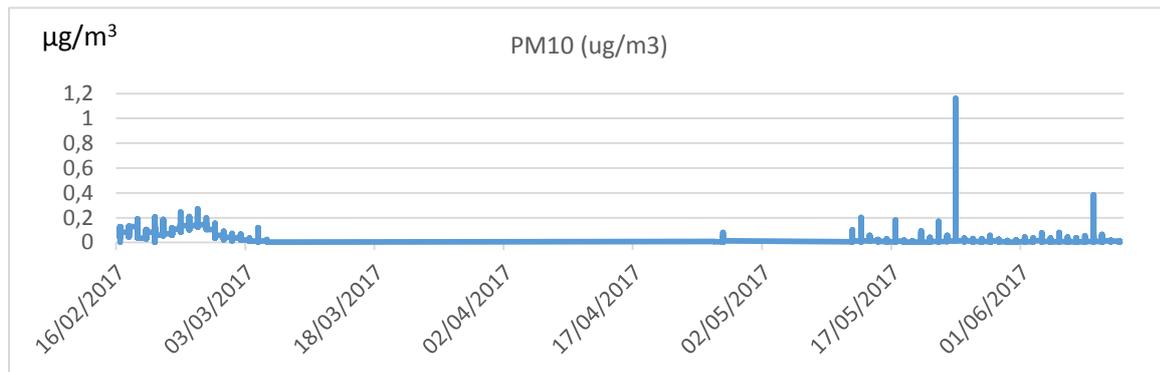


Figure 7 : Suivi des particules en suspension PM10 (sources : données Roxgold, Juin 2017)

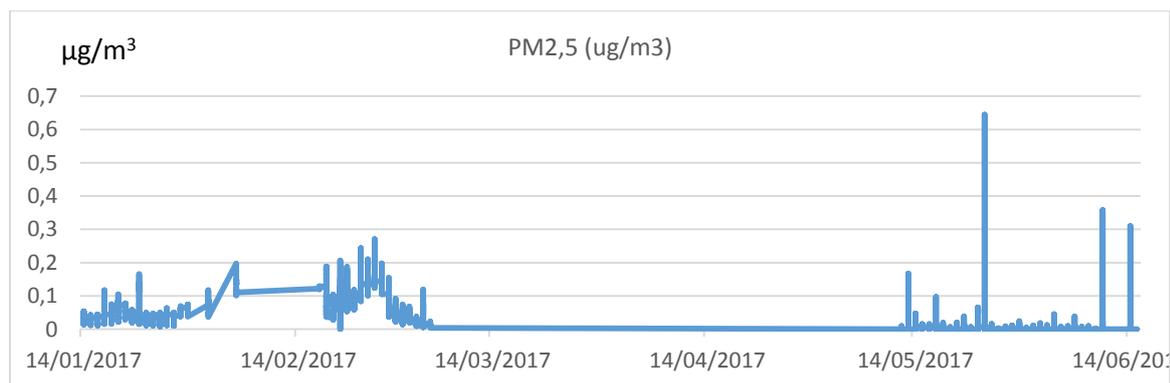


Figure 8 : Suivi des particules en suspension PM2,5 (sources : données Roxgold, Juin 2017)

Les figures 7 et 8 ci-dessus montrent que les niveaux de PM10 et de PM2.5 enregistrés restent bien en dessous des Lignes directrices de l'OMS pour la qualité de l'air ambiant (PM2.5: 75µg / m³ et PM10 150µg / m³). Les activités de la mine n'ont donc pas détérioré la qualité de l'air ambiant. Cela est favorisé par le fait que la mine soit souterraine.

Suivi des vibrations

L'exploitation de la mine nécessite l'usage de gros engins et le dynamitage. Ce qui occasionne des vibrations qui sont susceptibles d'endommager les bâtiments. Un suivi de ces vibrations a donc été inscrit dans le cadre du PGES. Des campagnes de collecte de données y relatives. Des maisons témoins ont été construites pour suivre l'impact des vibrations sur les maisons. Au cours du 1^{er} semestre 2017 aucune plainte n'a été enregistrée.

4. Gestion de la biodiversité :

Reboisement et création de bosquets

La mise en œuvre du projet a nécessité la coupe de près de 5000 arbres. Roxgold a donc pris l'engagement de développer un programme de reboisement tout au long de vie du projet. Le PGES prévoit donc une plantation réussie de près de 5583 arbres. Chaque année une campagne de reboisement est donc initiée. Plus de 55 000 arbres ont été plantés depuis le début du projet. Le taux de survie des espèces végétales est au-delà de 80 %. Les espèces plantées sont constituées d'espèces forestières (*Acacia nilotica*, *Adansonia digitata*, *Moringa olifera*, *Parkia biglobosa*) et fruitières (*Mangifera indica*, *Citrus limon*, *Anacardium occidentale*). Ces espèces prennent en compte les espèces abattues lors de l'implantation du projet et les besoins exprimés par les populations. La figure 9 montre un reboisement dans le bosquet villageois de Koussaro.



Figure 9 : Reboisement

Protection de la faune

Plusieurs actions sont développées en vue de protéger la faune. Ce sont entre autres, l'interdiction de chasse sur le périmètre et surtout la capture et réensemencement des reptiles dans la zone de conservation. La présence des reptiles prouve l'existence de rongeurs dans la zone du permis minier. Les rongeurs vivent dans des milieux peu pollués, ce qui indique que la zone du permis minier est faiblement polluée. La figure 10 montre un Python retrouvé dans la zone de conservation.



**Figure 10 : *Python sebae* retrouvé à proximité de la zone de conservation Richard ZOUNDI
(24/09/2018)**

Inventaire forestier et faunique

Cette activité est réalisée chaque année et elle permet de faire le point sur l'évolution de la biodiversité animale et végétale existant sur le permis d'exploitation. Les conclusions montrent une nette évolution de végétation dans la zone compensée et un repeuplement de la zone de conservation.

IV.1.2 évaluation du système de management environnemental (SME) de Roxgold Sanu suivant la norme iso 14001 : 2015

Le diagnostic a permis d'évaluer le niveau de conformité du SME en annexe I. La figure 11 montre l'état de conformité du SME de Roxgold Sanu par article de la norme ISO 14001 :2015. On obtient un score global de 48% de conformité.

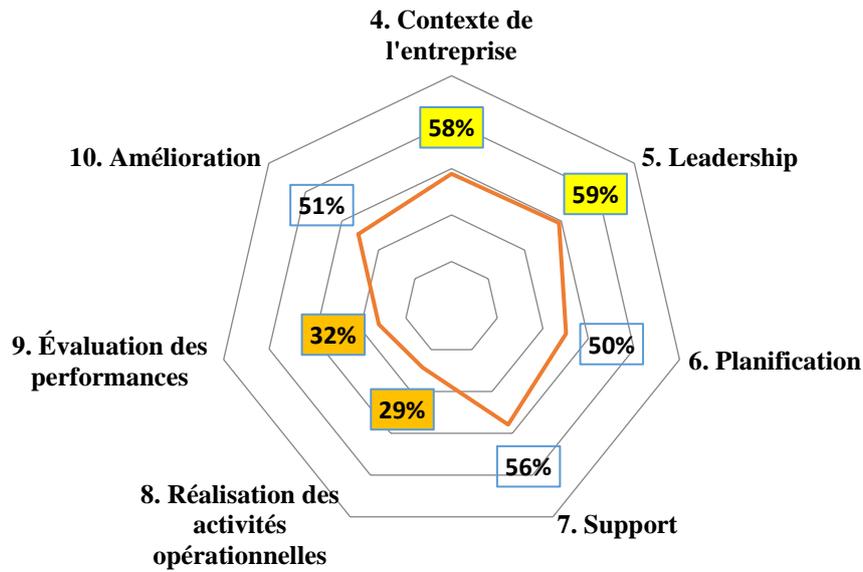


Figure 11 : Taux de conformité du SME par article

L'analyse de la figure 11 montre des points forts obtenus au niveau de l'article 5 (leadership) et de l'article 4 (contexte de l'entreprise) avec respectivement des scores de 59% et 58% et des points faibles au niveau de la réalisation opérationnelle (article 8) et de l'évaluation des performances (article 9) avec respectivement des scores de 29% et 32%.

Les points forts :

Le taux de conformité obtenu au niveau du leadership est dû à l'engagement de la direction de l'entreprise à travers l'élaboration d'une politique environnementale et l'attribution des responsabilités pour la mise en œuvre du SME. Au niveau du contexte de l'entreprise, une bonne gestion des parties prenantes surtout celles auprès de qui Roxgold Sanu doit démontrer le respect de ses obligations de conformité a permis d'obtenir ce résultat. Il s'agit notamment BUNEE et de la SFI dont les rapports des performances environnementales sont transmises de façon périodique.

Les points faibles

Le faible taux de conformité obtenu dans la réalisation opérationnelle est dû à la non prise en compte de l'analyse du cycle de vie dans la gestion environnementale la non mise en œuvre du plan d'urgence environnemental notamment le fait de tester et réviser celui-ci. Au niveau de l'évaluation des performances, le non réalisation de la revue de direction constitue une faiblesse dans la mise en œuvre du SME.

Les points d'amélioration

Les actions d'amélioration consistent à proposer des outils pour améliorer la conformité du SME.

L'analyse du cycle de vie

L'analyse du cycle de vie permettra de faire une analyse plus fine du processus d'acquisition des intrants et de gestion des produits et déchets. Ce qui permettra d'avoir une influence plus accrue sur le respect des conformités environnementales des fournisseurs et des clients de Roxgold.

La revue de direction

La revue de direction a pour but principal d'assurer la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du SME(DNV GL, 2016). Elle doit faire suite à un audit interne. La haute direction de l'entreprise est mise au courant des résultats du SME, elle prend également des mesures en vue d'améliorer le SME.

Les résultats obtenus pour le programme de management des relations communautaires sont présentés dans la partie suivante.

IV.2 Analyse du système de gestion des relations communautaires et élaboration du guide de management des relations communautaires

La présentation et l'analyse du programme de gestion des relations communautaires en cours dans société Roxgold Sanu SA et la proposition d'outils d'amélioration pour la gestion des relations communautaires constituent les éléments de cette partie de l'étude.

IV.2.1 PRESENTATION ET ANALYSE DU PROGRAMME DE GESTION DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

Le programme de gestion des relations communautaires est bâti autour de quatre (04) grands axes à savoir la finalisation de la réinstallation économique (PAR 2014), le maintien d'une communication efficace avec les communautés et les autres parties prenantes externes, la contribution au développement des communautés et le développement des capacités de gestion interne.

- ***La finalisation de la réinstallation économique***

La réinstallation économique est mise en œuvre au profit des personnes affectées par le projet (PAP). Les PAP sont les populations ayant cédé leurs terres au profit de la réalisation du projet d'exploitation du gisement de la zone 55. Bien que les terres cédées aient fait l'objet de compensation financière, Roxgold Sanu SA dans le cadre de la mise en œuvre de la RSE et des bonnes pratiques énoncées dans les politiques de la Banque Mondiale sur les populations autochtones (PO 4.10) et les critères de performances 5 de la SFI portant sur l'acquisition des terres met en œuvre un programme de restauration des moyens de subsistance (PRMS).

PRMS a trois (03) composantes dont la restauration basée sur l'amélioration de la productivité agricole, la restauration basée sur l'emploi direct du projet et la restauration basée sur l'entrepreneuriat.

- ***Communication efficace avec les communautés et les parties prenantes externes***

Le programme de gestion des relations communautaires déploie des activités de communication à l'endroit des communautés locales et des autres parties prenantes. Cette communication se fait à travers l'organisation des comités locaux de suivi du projet, la participation aux cadres de concertations et les visites communautaires pour donner des informations sur l'évolution du projet et recueillir les avis de toutes les parties prenantes sur le projet.

- ***Contribution au développement durable des communautés***

Roxgold Sanu SA dans le souci du développement des communautés mets en œuvre plusieurs actions volontaires en droite ligne avec la RSE. Ces actions sont entre autres le financement de projets de développement des communautés à hauteur de 100 millions de FCFA chaque année,

le renforcement de capacité des institutions locales, l'appui aux fournisseurs locaux et l'appui à l'héritage culturel.

- ***Développement des capacités internes de gestion***

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du programme de gestion des relations communautaires, des actions de renforcement des capacités de gestion internes sont également mis en œuvre. L'élaboration et de la mise en œuvre de registre de risques communautaires, la communication et sensibilisation des employés et des sociétés contractuelles et l'évaluation du mécanisme de traitement des plaintes constituent les principales actions de renforcement des capacités internes.

Le programme de gestion communautaire de Roxgold Sanu permet à ce jour au projet de maintenir sa licence sociale. L'ensemble de ces actions ont été reconnu à l'occasion des prix RSE / OSC 2016 ou Roxgold à obtenu le meilleur prix dans la catégorie mine en construction et le prix spécial droits humains pour avoir pratiqué le meilleur taux de compensation, favoriser la formation et l'emploi des jeunes de la localité et favoriser le genre dans les recrutements.

Dans un souci d'amélioration continue et de durabilité de toutes actions en faveur des communautés locales, l'élaboration et la mise en œuvre d'un guide de gestion des relations communautaires à l'image de la norme ISO 14001 :2015 pourrait permettre l'atteinte de cet objectif.

IV.2.2 ELABORATION DU GUIDE DE GESTION DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

Cette partie de l'étude est consacrée au guide de gestion des relations communautaires.

Le guide de gestion des relations communautaires s'inspire de la norme ISO 14001 version 2015. Les sept (07) articles d'exigence sont présentés dans les liens qui suivent.

4 Contexte de l'organisme

4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte

L'organisme doit déterminer les enjeux externes et internes pertinents par rapport à sa finalité, et qui influent sur sa capacité à atteindre les résultats attendus de son système de management des relations communautaires. Ces enjeux doivent inclure les conditions communautaires affectées par l'organisme ou susceptibles d'affecter l'organisme.

4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées

L'organisme doit déterminer :

- a) Les parties intéressées qui sont pertinentes dans le cadre du système de management des relations communautaires ;
- b) Les besoins et les attentes pertinentes (c'est-à-dire les exigences) des parties intéressées ;
- c) Lesquels de ces besoins et attentes deviennent ses obligations de conformité.

4.3 Détermination du domaine d'application du système de management des relations communautaires

L'organisme doit déterminer les limites de l'applicabilité du système de management des relations communautaires afin d'établir son domaine d'application.

Lorsque l'organisme établit ce domaine d'application, doit prendre en considération :

- a) Les enjeux externes et internes auxquels il est fait référence en 4.1
- b) Les obligations de conformité auxquelles est fait référence en 4.2 ;
- c) Ses unités organisationnelles, fonctions et limites physiques ;
- d) Ses activités, produits et services
- e) Son autorité et sa capacité de maîtrise d'influence.

Une fois le domaine d'application défini, l'ensemble des activités, produits et services de l'organisme compris dans le domaine d'application doit être inclus dans le système de management des relations communautaires.

Le domaine d'application doit être tenu à jour sous forme d'une information documentée et être disponibles vis-à-vis des parties intéressées.

4.4 Système de management des relations communautaires

Afin d'obtenir les résultats escomptés, y compris l'amélioration de sa performance de ses relations communautaires, l'organisme doit établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer en continu un système de management des relations communautaires, y compris les processus nécessaires et leurs interactions, en accord avec les exigences du présent guide.

L'organisme doit prendre en considération les connaissances acquises en 4.1 et 4.2 lors de l'établissement et de la tenue à jour du système de management des relations communautaires.

5 Leadership

5.1 Leadership et engagement

La direction doit démontrer son leadership et son engagement vis-à-vis du système de management des relations communautaires en :

- a) Assurant la responsabilité de l'efficacité du système de management des relations communautaires
- b) S'assurant que la politique et les objectifs sont établis pour le système de management des relations communautaires et qu'ils sont compatibles avec l'orientation stratégique et le contexte de l'organisme ;
- c) S'assurant que les exigences liées au système de management des relations communautaires sont intégrées aux processus métiers de l'organisme ;
- d) S'assurant que les ressources requises pour le système de management des relations communautaires sont disponibles ;
- e) Communiquant sur l'importance de disposer d'un système de management des relations communautaires efficace et de conformer aux exigences liées à ce système ;
- f) Veillant à ce que le système de management des relations communautaires atteigne les résultats attendus ;
- g) Orientant et soutenant les personnes pour qu'elles contribuent à l'efficacité du système de management des relations communautaires ;
- h) Promouvant l'amélioration continue ;
- i) Soutenant les autres rôles managériaux pertinents afin de démontrer leurs responsabilités dans leurs domaines respectifs.

NOTE : Dans le présent guide, il convient d'interpréter le terme « métier » au sens large, c'est-à-dire comme se référant aux activités liées à la finalité de l'organisme.

5.2 Politique des relations communautaires

La direction doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour une politique des relations communautaires qui, dans le domaine d'application défini de son système de management des

relations communautaires :

- a) Est appropriée à la finalité et au contexte de l'organisme, y compris la nature, la dimension et les impacts communautaires de ses activités, produits et services ;
- b) Fournit un cadre pour l'établissement des objectifs communautaires ;
- c) Inclut un engagement en matière de protection des communautés, y compris la prévention des conflits communautaires avec l'organisme et d'autres engagements spécifiques pertinents pour le contexte de l'organisme ;

NOTE : les autres engagements spécifiques en matière de protection des communautés peuvent inclure l'utilisation des ressources durables, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et la protection de la biodiversité des écosystèmes.

- d) Inclut l'engagement de satisfaire à ses obligations de conformité ;
- e) Inclut l'engagement pour l'amélioration continue du système de management des relations communautaires afin d'améliorer la performance des relations communautaires.

La politique des relations communautaires doit :

- Etre tenue à jour sous forme d'une information documentée
- Etre communiquée au sein de l'organisme
- Etre disponible vis-à-vis des parties intéressées

5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme

La direction doit s'assurer que les responsabilités et autorités des rôles pertinents sont attribuées et communiquées au sein de l'organisme.

La direction doit attribuer la responsabilité et l'autorité pour :

- a) S'assurer que le système de management des relations communautaires est conforme aux exigences du présent guide ;
- b) Rendre compte de la performance du système de management des relations communautaires, y compris la performance communautaire à la direction.

6 Planification

6.1 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités

L'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour les processus nécessaires pour satisfaire les exigences de 6.1.1 à 6.1.4

Dans le cadre de la planification de son système de management des relations communautaires, l'organisme doit prendre en considération :

- a) Les enjeux mentionnés en 4.1 ;

- b) Les exigences mentionnées en 4.2 ;
- c) Le domaine d'application de son système de management des relations communautaires ;

Et déterminer les risques et opportunités liés à :

- Ses aspects communautaires (voir 6.1.2)
- Ses obligations de conformité (voir 6.1.3) et
- Ses autres enjeux et exigences, identifiés en 4.1 et 4.2,

Qu'il est nécessaire de prendre en compte pour :

- Donner l'assurance que le système de management des relations communautaires peut atteindre les résultats escomptés ;
- Prévenir et réduire les effets indésirables, y compris la possibilité que les conditions sociales externes affectent l'organisme ;
- S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

Dans le domaine d'application du système de management des relations communautaires, l'organisme doit déterminer les situations d'urgences potentielles, y compris celles susceptibles d'avoir un impact sur les relations communautaires.

L'organisme doit tenir à jour des informations documentées sur :

- Les risques et opportunités qu'il est nécessaire de prendre en compte
- Les processus nécessaires en 6.1.1 à 6.1.4, dans une mesure suffisante pour avoir l'assurance qu'ils sont réalisés comme prévue.

6.1.2 Aspects communautaires

Dans le domaine d'application défini du système de management des relations communautaires, l'organisme doit déterminer les aspects communautaires de ses activités, produits et services qu'il a les moyens de maîtriser et ceux pour lesquels il a les moyens d'avoir une influence, ainsi que leurs impacts associés sur les communautés, dans une perspective de cycle de vie.

Lors de la détermination des aspects communautaires, l'organisme doit prendre en compte :

- a) Tout changement y compris les évolutions nouvelles ou planifiées et les activités, produits et services nouveaux modifiés ;
- b) Les conditions anormales et les situations d'urgence raisonnablement prévisibles.

L'organisme doit déterminer quels aspects ont ou peuvent avoir un impact significatif sur les communautés, c'est-à-dire les aspects communautaires significatifs, au moyen de critères établis.

L'organisme doit communiquer ses aspects communautaires significatifs aux différents niveaux de fonction de l'organisme, de façon appropriée.

L'organisme doit tenir à jour des informations documentées sur :

- Ses aspects communautaires et les impacts associés sur les communautés
- Ses critères utilisés pour déterminer les aspects communautaires
- Ses aspects communautaires significatifs

NOTE : les aspects communautaires significatifs peuvent entraîner des risques et opportunités liés soit à des impacts négatifs sur les communautés (menaces), soit à des impacts bénéfiques sur les communautés (opportunités).

6.1.3 Obligations de conformité

L'organisme doit :

- a) Déterminer et avoir accès aux obligations de conformité relatives à ses aspects communautaires ;
- b) Déterminer de quelle manière ces obligations de conformité s'appliquent à l'organisme ;
- c) Prendre en compte ces obligations de conformité lors de l'établissement, de la mise en œuvre, la tenue à jour et l'amélioration continue de son système de management des relations communautaires.

L'organisme doit tenir à jour des informations documentées sur ses obligations de conformité.

NOTE : Les obligations de conformité peuvent entraîner des risques et opportunités pour l'organisme

6.1.4 Planification d'actions

L'organisme doit planifier :

- a) d'entreprendre des actions pour traiter ses :
 - 1) aspects communautaires significatifs ;
 - 2) obligations de conformité ;
 - 3) risques et opportunités identifiés en 6.1.1
- b) la manière
 - 1) D'intégrer et de mettre en œuvre ces actions au sein des processus du système de management des relations communautaires (voir 6.2, Article 7, Article 8 et 9.1), ou d'autres processus métiers ;
 - 2) D'évaluer l'efficacité de ces actions (voir 9.1)

Lors de la planification de ces actions, l'organisme doit prendre en considération ses options technologiques ainsi que ses exigences financières, opérationnelles et commerciales.

6.2 Objectifs communautaires et planification pour les atteindre

6.2.1 Objectifs communautaires

L'organisme doit établir des objectifs communautaires, aux fonctions des niveaux concernés, en prenant en compte les aspects communautaires significatifs de l'organisme et les obligations de conformité associées, et en prenant en considération ses risques et opportunités.

Les objectifs communautaires doivent :

- a) Etre en cohérence avec la politique des relations communautaires
- b) Etre mesurables (si réalisable) ;
- c) Etre surveillés ;
- d) Etre communiquer ;
- e) Etre mis à jour en tant que de besoin

L'organisation doit tenir à jour des informations documentées sur les objectifs communautaires.

6.2.2 Planification des actions pour atteindre les objectifs communautaires

Lorsque l'organisation planifie la façon dont ses objectifs communautaires seront atteints, il doit déterminer :

- a) Ce qui sera fait ;
- b) Les ressources qui seront nécessaires ;
- c) Qui sera responsable ;
- d) Les échéances ;
- e) La façon dont les résultats seront évalués, y compris les indicateurs pour surveiller l'avancement de la réalisation de ses objectifs communautaires mesurables (voir 9.1.1).

L'organisme doit prendre en considération la manière dont les actions destinées à atteindre ses objectifs communautaires peuvent être intégrées dans le processus métiers de l'organisme.

7 Support

7.1 Ressources

L'organisme doit identifier et fournir les ressources nécessaires à l'établissement, la mise en œuvre, la tenue à jour et à l'amélioration continue du système de management des relations communautaires.

7.2 Compétences

L'organisme doit :

Déterminer les compétences nécessaires de la ou des personnes effectuant sous son contrôle, un travail qui a une incidence sur les performances communautaires et sur sa capacité de satisfaire à ses obligations de conformité ;

S'assurer que ces personnes sont compétentes sur la base d'une formation initiale ou professionnelle ou d'une expérience appropriées ;

Déterminer les besoins de formation liés à ses aspects communautaires et à son système de management des relations communautaires ;

Le cas échéant, mener des actions pour acquérir les compétences nécessaires et évaluer l'efficacité de ses actions.

NOTE : les actions envisageables peuvent notamment inclure la formation, l'encadrement ou la réaffectation du personnel en activité ou le recrutement, direct ou en sous-traitance, de personnes compétentes.

L'organisme doit conserver des informations documentées appropriées comme preuves desdites compétences.

7.3 Sensibilisation

L'organisme doit s'assurer que les personnes effectuant un travail sous son contrôle sont sensibilisées :

- a) A la politique des relations communautaires
- b) Aux aspects communautaires significatifs et aux impacts réels ou potentiels sur les communautés correspondants associés à leur travail ;
- c) A l'importance de leur contribution à l'efficacité du système de management des relations communautaires, y compris aux effets bénéfiques d'une amélioration des performances communautaires.
- d) Aux répercussions d'un non-respect des exigences du système de management des relations communautaires, y compris le non-respect des obligations de conformité de l'organisme.

7.4 Communication

7.4.1 Généralités

L'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour les processus nécessaires à la communication interne et externe pertinents pour le système de management des relations communautaires, y compris :

- a) Sur quels sujets communiquer ;
- b) A quel moment communiquer
- c) Avec qui communiquer
- d) Comment communiquer

En établissant son ou ses processus de communication, l'organisme doit :

- Prendre en compte ses obligations de conformité ;
- S’assurer que les informations concernant les relations communautaires communiquées sont cohérentes avec les informations générales du système de management des relations communautaires, et sont fiables.

L’organisme doit répondre aux communications pertinentes sur son système de management des relations communautaires.

L’organisme doit conserver des informations documentées comme preuves de ses communications de façon appropriée.

7.4.2 Communication interne

L’organisme doit :

- a) Communiquer en interne les informations pertinentes relatives au système de management des relations communautaires et aux différents niveaux et fonctions de l’organisme, en particulier les changements apportés au système de management des relations communautaires, de façon appropriée ;
- b) S’assurer que son ou ses processus de communication permettent aux personnes effectuant un travail sous le contrôle de l’organisme de contribuer à l’amélioration continue.

7.4.3 Communication externe

L’organisme doit communiquer en externe les informations pertinentes relatives au système de management des relations avec communautés, comme établi par le ou les processus de communication de l’organisme requis par ses obligations de conformité.

7.5 Informations documentées

7.5.1 Généralités

Le système de management des relations communautaires de l’organisme doit inclure :

Les informations documentées exigées par le présent guide

Les informations documentées que l’organisme juge nécessaires à l’efficacité du système de management des relations communautaires.

NOTE : L’étendue des informations documentées dans le cadre du système de management des relations communautaires peut différer selon l’organisme en fonction de :

- La taille de l’organisme, de ses domaines d’activité et de ses processus, produits et services ;
- Le besoin de démontrer le respect de ses obligations de conformité ;
- La complexité des processus et de leurs interactions ;

- La compétence des personnes effectuant un travail sous le contrôle de l'organisme.

7.5.2 Création et mise à jour des informations documentées

Lors de la création et de la mise à jour, l'organisme doit veiller à assurer que :

- a) L'identification et la description des informations documentées (leur titre, date, auteur, numéro de référence par exemple) ;
- b) Leur format (langue, version logicielle, graphiques, par exemple) et support (électronique, papier, par exemple) ;
- c) La revue effectuée (pour en déterminer la pertinence et l'adéquation) et leur approbation sont appropriées.

7.5.3 Maîtrise des informations documentées

Les informations documentées exigées par le système de management des relations communautaires et par le présent guide doivent être maîtrisées pour assurer :

- a) Qu'elles sont disponibles et conviennent à l'utilisation, quand et là où elles sont nécessaires ;
- b) Qu'elles sont convenablement protégées (par exemple, de toute perte de confidentialité, utilisation inappropriée ou perte d'intégrité).

Pour maîtriser les informations documentées, l'organisme doit mettre en œuvre les informations suivantes, quand elles sont applicables :

- Distribution, accès, récupération et utilisation ;
- Stockage et protection, y compris préservation de la lisibilité ;
- Maîtrise des modifications (par exemple, contrôle des versions) ;
- Conservation et élimination.

Les informations documentées d'origine externe que l'organisme juge nécessaires à la planification et au fonctionnement du système de management des relations communautaires doivent être identifiées comme il convient et maîtrisées.

NOTE : l'accès peut impliquer une décision relative à l'autorisation de consulter les informations documentées uniquement, ou l'autorisation et l'autorité de consulter et modifier les informations documentées.

8 Réalisation des activités opérationnelles

8.1 Planification et maîtrise opérationnelle

L'organisme doit établir, mettre en œuvre, maîtriser et tenir à jour les processus nécessaires pour satisfaire aux exigences relatives au système de management des relations communautaires et réaliser les actions identifiées en 6.1 et 6.2, en :

- Etablissant des critères opérationnels pour le ou les processus
- Mettant en œuvre la maîtrise du ou des processus, conformément aux critères opérationnels.

NOTE : les moyens de maîtrise peuvent inclure des moyens techniques et des procédures. Les moyens de maîtrise peuvent être mis en œuvre suivant une hiérarchie (par exemple, élimination, substitution, gestion administrative) et peuvent être utilisés séparément ou par combinaison.

L'organisme doit maîtriser les modifications prévues, analyser les conséquences des modifications imprévues et, si nécessaire, mener des actions pour limiter tout effet négatif.

Il doit s'assurer que les processus externalisés sont maîtrisés ou influencés. Le type et le degré de maîtrise ou d'influence à appliquer au(x) processus doivent être définis au sein du système de management des relations communautaires.

En cohérence avec la perspective du cycle de vie, l'organisme doit :

Etablir les moyens de maîtrise, de façon appropriée, pour s'assurer que son ou ses exigences vis-à-vis des communautés sont prises en compte dans le processus de conception et de développement du produit ou du service, en prenant en considération chaque phase de son cycle de vie ;

Déterminer son ou ses exigences sociales relatives à l'acquisition de produits ou de services de façon appropriée ;

Communiquer son ou ses exigences sociales pertinentes aux fournisseurs externes, y compris les sous-traitants ;

Prendre en considération la nécessité de fournir des informations sur les impacts sociaux significatifs potentiels liés aux transports ou à la livraison, à l'utilisation, au traitement en fin de vie et à l'élimination finale de ses produits ou services.

L'organisme doit tenir à jour des informations documentées dans une mesure suffisante pour avoir l'assurance que les processus ont été réalisés comme prévu.

8.2 Préparation et réponse aux situations d'urgence

L'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour les processus nécessaires pour se préparer et répondre aux situations d'urgence potentielles identifiées en 6.1.1.

L'organisme doit :

Préparer sa réponse en planifiant des actions pour prévenir ou atténuer les impacts sociaux négatifs dus aux situations d'urgence ;

Répondre aux situations d'urgence réelles ;

Entreprendre des actions pour prévenir ou atténuer les conséquences des situations d'urgence,

appropriées à l'ampleur de l'urgence et à l'impact communautaire potentiel ;
Soumettre périodiquement à l'essai les actions de réponse planifiées lorsque cela est réalisable ;
Revoir et revisiter périodiquement le ou le processus ainsi que les actions des réponses planifiées, notamment après la survenue de situations d'urgence ou la réalisation d'essais ;
Fournir des informations et des formations pertinentes relatives à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence, de façon appropriée, aux parties intéressées pertinentes, y compris les personnes effectuant un travail sous le contrôle de l'organisme.
L'organisme doit tenir à jour des informations documentées dans une mesure suffisante pour avoir l'assurance que le ou les processus sont réalisés comme prévu.

9 Evaluation des performances

9.1 Surveillance, mesure, analyse et évaluation

9.1.1 Généralités

L'organisme doit surveiller analyser et évaluer sa performance communautaire.

L'organisme doit déterminer :

- a) Ce qu'il est nécessaire de surveiller et mesurer ;
- b) Les méthodes de surveillance, de mesure, d'analyse et d'évaluation, selon le cas, pour assurer la validité des résultats ;
- c) Les critères selon lesquels l'organisme évaluera sa performance communautaire, ainsi que les indicateurs appropriés ;
- d) Quand la surveillance et la mesure doivent être effectuées
- e) Quand les résultats de la surveillance et de mesure doivent être analysés et évalués

L'organisme doit communiquer les informations pertinentes relatives à sa performance communautaire en interne et en externe, comme identifiée dans son ou ses processus de communication et requis par ses obligations de conformité.

L'organisme doit conserver des informations documentées pertinentes comme prévues des résultats de surveillance, de mesure, d'analyse et d'évolution.

9.1.2 Evaluation de la conformité

L'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour les processus nécessaires à l'évaluation du respect de ses obligations de conformité.

L'organisme doit :

- a) Déterminer la fréquence à laquelle la conformité sera évaluée ;
- b) Evaluer la conformité et entreprendre des actions si nécessaire
- c) Maintenir la connaissance et la compréhension de son état de conformité.

L'organisme doit conserver des informations documentées comme prévues du ou des résultats d'évaluation de la conformité

9.2 Audit interne

9.2.1 Généralités

L'organisme doit réaliser des audits internes à des intervalles planifiés pour fournir des informations et permettant de déterminer si le système de management des relations communautaires :

- a) Est conforme :
 - 1) Aux propres exigences de l'organisme concernant le système de management des relations communautaires ;
 - 2) Aux exigences du présent guide.
- b) Est efficacement mis en œuvre et tenu à jour.

9.2.2 Programme d'audit interne

L'organisme doit établir, mettre en œuvre et maintenir un ou des programmes d'audit interne, couvrant notamment la fréquence, les méthodes, les responsabilités, les exigences de planification et le compte rendu de ses audits internes.

Lors de l'établissement du programme d'audit interne, les changements ayant une incidence sur l'organisme, et les résultats des audits précédents.

L'organisme doit :

Définir les critères d'audit et le domaine d'application de chaque audit ;

Sélectionner les auditeurs et réaliser des audits pour assurer l'objectivité et l'impartialité du processus d'audit ;

Veiller à ce que les résultats des audits soient rapportés à chaque direction concernée.

L'organisme doit conserver des informations documentées comme preuves de mise en œuvre du programme d'audit et des résultats d'audit.

9.3 Revue de direction

A des intervalles planifiés, la direction doit procéder à la revue du système de management des relations communautaires mis en place par l'organisme, afin d'assurer qu'il est toujours approprié, adapté et efficace.

La direction doit prendre en compte :

- a) L'état d'avancement des actions décidées à l'issue des revues de directions précédentes ;
- b) Les modifications :

- 1) Des enjeux internes et externes pertinents du système de management des relations communautaires ;
- 2) Des besoins et attentes des parties intéressées, y compris des obligations de conformité ;
- 3) Des aspects communautaires significatifs ;
- 4) Des risques et opportunités ;
- c) Le niveau de réalisation des objectifs communautaires ;
- d) Les informations sur la performance communautaire de l'organisme, y compris les tendances concernant :
 - 1) Les non-conformités et les actions correctives ;
 - 2) Les résultats de la surveillance et de la mesure ;
 - 3) Le respect des obligations de conformité
 - 4) Les résultats de l'audit ;
- e) L'équation des ressources ;
- f) Les communications pertinentes provenant des parties intéressées, y compris les plaintes
- g) Les opportunités d'amélioration continue

Les éléments de sortie de la revue de direction doivent inclure :

- Les conclusions sur la pertinence, l'adéquation et l'efficacité continues du système de management des relations communautaires ;
- Les décisions relatives aux opportunités d'amélioration continue ;
- Les décisions relatives aux éventuels changements à apporter au système de management des relations communautaires, y compris les ressources ;
- Les actions à amener, si nécessaire, lorsque les objectifs communautaires n'ont pas été atteints ;
- Les opportunités d'amélioration de l'intégration du système de management des relations communautaires avec d'autres processus métiers, si nécessaire ;
- Les éventuelles implications pour l'orientation stratégique de l'organisme.

L'organisme doit conserver des informations documentées comme preuves des éléments de sortie des revues de direction.

10 Amélioration

10.1 Généralités

L'organisme doit déterminer les opportunités d'amélioration (voir 9.1, 9.2 et 9.3) et mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les résultats escomptés de son système de

management des relations communautaires.

10.2 Non-conformité et actions correctives

Lorsqu'une non-conformité se produit, l'organisme doit :

- a) Réagir à la non-conformité et, le cas échéant doit :
 - 1) Agir pour la maîtriser et la corriger ;
 - 2) Faire face aux conséquences, y compris en atténuant les impacts communautaires négatifs ;
- b) Evaluer s'il est nécessaire de mener une action pour éliminer les causes de non-conformité, afin qu'elle ne se reproduise pas ou n'apparaissent ailleurs, en :
 - 1) Effectuant une revue de la non-conformité ;
 - 2) Recherchant et analysant les causes de la non-conformité ;
 - 3) En recherchant si des non-conformités similaires existent ou pourraient éventuellement se produire ;

La mise en œuvre du présent guide de management des relations communautaires permettra de bâtir un SMRC à l'image d'un SME en vue de promouvoir l'amélioration continue.

L'un des outils majeur pour la mise en place d'un système de management des relations communautaires conformément au présent guide est le registre de risques communautaire. Son élaboration a également été souhaitée par les responsables du département en charge des relations communautaires car cet outil leur permettra de renforcer leurs capacités de gestion interne.

IV.2.3 ELABORATION DU REGISTRE DE RISQUES COMMUNAUTAIRES

Le registre de risque communautaire est un outil de gestion du SMRC qui permettra au département en charge des relations communautaires de mieux gérer les relations entre Roxgold Sanu SA, les communautés locales et les autres parties prenantes. Le registre de risque permet de mieux identifier les activités de la compagnie qui présentent le plus de risques pour les communautés locales. Il a été élaboré de façon participative et suivant la méthodologie décrite plus haut. L'ensemble des registres de risques communautaires est présenté en annexe V.

Les départements dont les activités présentent le plus de risques communautaires sont :

- Le département de l'environnement
- Le département des ressources humaines
- Le département de la sécurité
- Le département des relations communautaires

Département de l'environnement

Les activités qui présentent le plus de risques communautaires sont :

Le suivi environnemental notamment l'accès aux différents sites pour réaliser les relevés et les mesures dans les villages

Ces activités concernent le suivi du niveau d'eau dans les piézomètres, les prélèvements pour l'analyse de la qualité des eaux, la gestion des capteurs de poussières.

La gestion des déchets

Il s'agit du traitement et du rejet des eaux usées domestiques (les rejets de l'effluent traité de la station de traitement des eaux usées) et industrielles (rejet de l'usine). Pour les déchets solides, il s'agit du traitement et de la valorisation des déchets par les sous-traitants locaux.

Les aspects ou situation d'urgence avec les risques associés sont entre autres :

L'atteinte physique ou aux biens des communautés avec pour risques potentiels les accidents de circulation, la destruction des champs.

La pollution des eaux, les nuisances olfactives, la mauvaise réutilisation des sous-produits des déchets avec pour risques potentiels la dégradation du cadre de vie et la situation sanitaire des communautés.

Les mesures d'atténuation ou de contrôle des risques sont :

La sensibilisation des agents en charge des travaux sur le code de la route, la mise en œuvre des mesures de compensation, le respect des procédures de gestion des déchets.

Le département des ressources humaines

Les activités qui présentent le plus de risques communautaires sont :

Le recrutement des employés locaux, le traitement de leur salaire la gestion de carrières

Les aspects ou situation d'urgence avec les risques associés sont entre autres :

Les pratiques discriminatoires en matière de recrutement, de traitement de salaire et gestion de carrière (promotion) sont les situations d'urgence dans la gestion des emplois locaux avec pour risques associés le saccage des installations.

Les mesures d'atténuation ou de contrôle des risques sont :

Ces mesures sont entre autres le respect de la politique de recrutement local et du code du travail, la pratique de la transparence dans les procédures de recrutement local.

Le département de la sécurité

Les activités qui présentent le plus de risques communautaires sont :

La protection des installations et du périmètre compensé (patrouille et contrôle de routine)

Les aspects ou situation d'urgence avec les risques associés sont entre autres :

Les situations d'urgences peuvent être constituées d'intrusion malveillante sur les installations, les atteintes physiques sur les communautés avec pour risques potentiels les protestations des communautés sur les installations.

Les mesures d'atténuation ou de contrôle des risques sont :

La sensibilisation des agents de sécurité à plus de courtoisie envers les communautés, le respect des procédures de patrouille.

Le département des relations communautaires

Les mesures d'atténuation ou de contrôle des risques sont :

La mise en œuvre de la politique des achats locaux, le soutien à l'employabilité des jeunes et le suivi de l'orpaillage

Les aspects ou situation d'urgence avec les risques associés sont entre autres :

Les pratiques discriminatoires, les conflits d'intérêt, la diffusion de fausses informations constituent des situations d'urgences et les risques associés peuvent aller des frictions aux protestations communautaires.

Les mesures d'atténuation ou de contrôle des risques sont :

La sensibilisation interne sur l'équité, la gestion diligente des plaintes, la réalisation des projets communautaires conformément à la législation du pays constitue les mesures de contrôle des risques.

Recommandations :

La principale recommandation que nous formulons est l'élaboration d'une procédure de gestion des crises avec les communautés locales ou un plan de gestion d'urgence communautaire. Cette procédure doit être élaborée de façon participative avec tous les départements.

V. CONCLUSION

La gestion environnementale et des relations communautaires dans les activités de l'exploitation minière industrielle au Burkina Faso présente de nombreux défis. Pour relever ces défis, les sociétés minières développent plusieurs initiatives dans le cadre de la RSE afin de garantir leur licence environnementale et sociale. L'approche système de la gestion environnementale et sociale figure parmi ces initiatives. La société minière Roxgold Sanu SA a fait le choix de la norme environnementale ISO 14001 :2015 pour la mise en œuvre du système de gestion environnementale et des relations communautaires.

L'étude a permis d'évaluer une conformité globale de 48% du SME en place avec la norme ISO 14001 :2015 à travers une auto-évaluation.

Les points forts sont portés par :

- Le leadership de l'entreprise à travers la mise en œuvre d'une politique environnementale et la responsabilisation du personnel ;
- La maîtrise du contexte de l'entreprise constitue également une force pour le SME avec une bonne gestion des parties prenantes.

Les points faibles sont :

- L'absence de revue de direction à l'évaluation des performances ;
- La non prise en compte de l'analyse du cycle de vie dans la mise en œuvre opérationnelle.

Les points d'amélioration du SME de Roxgold sont :

- la mise en œuvre de la revue de direction ;
- la prise en compte de l'analyse du cycle de vie dans la planification opérationnelle.

Pour la gestion des relations communautaires, l'étude a permis de proposer un guide de gestion des relations communautaires avec la même structure que la norme ISO. Les registres de risques communautaires outil central du guide ont également été élaborés. Les risques majeurs identifiés sont les pratiques discriminatoires pour les emplois locaux, le non-respect des engagements en matière d'achat local, les accidents de circulation et la destruction des champs. Les mesures d'atténuations sont la sensibilisation des travailleurs impliqués dans le processus de recrutement, le respect des engagements en matière d'achat local et le respect du code de la route. L'étude a également recommandé l'élaboration d'une procédure de gestion de crises avec les communautés locales.

VI. RECOMMANDATIONS-PERSPECTIVES

A l'issu de l'étude des recommandations sont formulées et des perspectives sont proposées pour une amélioration de la gestion environnementale et sociale de la mine Roxgold.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont formulées :

- Le renforcement de capacités des entreprises partenaires de la gestion des déchets
- L'élaboration d'un plan de gestion d'urgence communautaire de façon participative
- L'étude sur la perception des populations locales sur la mise en œuvre du programme de gestion des relations communautaires
- Le rapport annuel RSE ou de développement durable

PERSPECTIVES

En termes de perspectives :

- L'évaluation de la conformité du Système de Management des Relations Communautaire de ROXGOLD SANU avec le guide de gestion des relations communautaires
- Renforcement des capacités du personnel du département RC sur le guide

Bibliographie

- Assemblée Nationale. (2016). Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la Responsabilité Sociale des Entreprise minières.
- BEGE. (2014). Etude d'Impacts Environnemental et Social du projet Yaramoko.
- Direction Générale Mines et de la Géologie. (2017). Rapport annuel.
- DNV GL. ISO 14001 :2015 SME-EXIGENCES.
- Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020. (2016).
- Société Financière Internationale. (2006, avril). Politique et Critères de Performance en matière de Durabilité Sociale et Environnementale.

ANNEXES

ANNEXE I : Exigences de la norme iso 14001 :2015	52
ANNEXE II : Guide d'entretien.....	58
ANNEXE III : Paramètres physico-chimiques et microbiologiques de suivi de la qualité de l'eau	59
ANNEXE IV : Programme de management communautaire	60
ANNEXE V : Guide de management des relations communautaires	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE VI: Registre de risques communautaires	63

ANNEXE I : Exigences de la norme iso 14001 :2015

N°	Réf	Exigence	Evaluation	Score
		Evaluation globale de la conformité du SME		48%
	4	4. Contexte de l'entreprise		58%
	4.1	4.1 L'entreprise et son contexte		66%
1	4.1	Est ce que les enjeux externes et internes sont définis	Acceptable	66%
2	4.1	Est ce que les conditions environnementales sont inclus	Acceptable	66%
		4.2 Besoins et attentes des parties intéressées		66%
3	4.2 a	Est ce que les parties intéressées sont déterminées	Acceptable	66%
4	4.2 b	Est ce que les besoins et attentes des parties intéressées sont déterminés	Acceptable	66%
5	4.2 c	Est ce que les exigences obligatoires sont déterminées	Acceptable	66%
	4.3	4.3 Domaine d'application du système de management environnemental		66%
6	4.3	Le domaine d'application du SME est-il déterminé	Acceptable	66%
7	4.3 a	Est ce que les enjeux externes et internes sont pris en considération	Acceptable	66%
8	4.3 b	Est ce que les obligations de conformité sont prises en considération	Acceptable	66%
9	4.3 c	Est ce que les unités, fonctions et limites physiques sont prises en considération	Acceptable	66%
10	4.3 d	Est ce que les activités, produits et services sont prises en considération	Acceptable	66%
11	4.3 e	Est ce que l'autorité, la maîtrise et l'influence de l'entreprise sont prises en considération	Acceptable	66%
12	4.3	Est ce que le domaine d'application, les activités, produits et services sont inclus dans votre SME	Acceptable	66%
13	4.3	Est ce qu' une information documentée sur le domaine d'application est tenue à jour	Acceptable	66%
	4.4	4.4 Système de management environnemental		33%
14	4.4	Est ce que votre SME est établi , mis en place, tenu à jour et amélioré	A améliorer	33%
15	4.4	Est ce que le contexte de l'entreprise est pris en considération	A améliorer	33%
	5	5. Leadership		59%
	5.1	5.1 Engagement de la direction		66%
16	5.1 a	Est ce que la direction assume la responsabilité de l'efficacité du SME	Acceptable	66%
17	5.1 b	Est ce que la direction s'assure que la politique environnementale et les objectifs associés sont établis	Acceptable	66%
18	5.1 c	Est ce que la direction s'assure que les exigences du SME sont intégrées comme exigences internes des processus	Acceptable	66%
19	5.1 d	Est ce que la direction s'assure que les ressources nécessaires au SME sont disponible	Acceptable	66%
20	5.1 e	Est ce que la direction sensibilise sur l'importance d'un SME efficace et conforme	Acceptable	66%
21	5.1 f	Est ce que la direction garantit l'atteinte des résultats du SME	Acceptable	66%
22	5.1 g	Est ce que la direction Soutient la contribution du personnel à l'efficacité du SME	Acceptable	66%
23	5.1 h	Est ce que la direction Promeut l'amélioration continue	Acceptable	66%
24	5.1 i	Est ce que la direction soutient le leadership des managers	Acceptable	66%
	5.2	5.2 Politique environnementale		66%
25	5.2 a	Est ce la politique environnementale est établie, appliquée, tenue à jour et appropriée à la finalité et au contexte de l'organisme,	A améliorer	33%
26	5.2 b	Est ce la politique environnementale fournit un cadre pour établir les objectifs environnementaux	A améliorer	33%
27	5.2 c	Est ce la politique environnementale inclut un engagement en matière de protection de l'environnement, y compris la prévention de la pollution et d'autres engagements spécifiques pertinents pour le contexte de l'organisme	Acceptable	66%
28	5.2 d	Est ce la politique environnementale inclut l'engagement de respecter les obligations de conformité	Acceptable	66%
29	5.2 e	Est ce la politique environnementale inclut l'engagement d'amélioration continue du SME	Conforme	100%
30	5.2	Est ce qu'une information documentée sur la politique environnementale est	Acceptable	66%

		tenue à jour		
31	5.2	Est ce que la politique environnementale est communiquée en interne	Conforme	100%
32	5.2	Est ce que la politique environnementale est disponible en interne et externe	Acceptable	66%
	5.3	5.3 Rôles responsabilités et autorités		44%
33	5.3	Est ce que les responsabilités et autorités des rôles sont attribués et communiqués	Acceptable	66%
34	5.3 a	est ce que cette attribution assure la conformité aux exigences de l'iso 14001	A améliorer	33%
35	5.3 b	Est ce que cette attribution assure le compte rendu de la performance du SME à la	A améliorer	33%
	6	6. Planification		50%
	6.1	6.1 Actions face aux risques		49%
	6.1.1	Généralités		38%
36	6.1.1	Est ce qu'un processus spécifique lié aux risques est planifié	A améliorer	33%
37	6.1.1 a, b, c	Est ce que les enjeux du contexte, les exigences déterminées et le domaine d'application sont pris en considération	Acceptable	66%
38	6.1.1	Est ce que les risques et opportunités sont déterminés	A améliorer	33%
39	6.1.1	Est ce que les risques et opportunités sont pris en compte	A améliorer	33%
40	6.1.1	Est ce que les situations d'urgence potentielles sont déterminées	A améliorer	33%
41	6.1.1	Est ce que des informations documentées sur les risques et opportunités sont tenues à jour	A améliorer	33%
42	6.1.1	Est ce que des informations documentées sur les processus liés aux risques sont tenus à jour	A améliorer	33%
	6.1.2	Aspects environnementaux		45%
43	6.1.2	Est ce que les aspects et impacts environnementaux sont déterminés dans une perspective de cycle de vie	A améliorer	33%
44	6.1.2 a	Est ce que les changements sont pris en compte	A améliorer	33%
45	6.1.2 b	Est ce que les situations anormales et les situations d'urgence sont pris en compte	A améliorer	33%
46	6.1.2	Est ce que les aspects environnementaux significatifs sont déterminés	Acceptable	66%
47	6.1.2	Est ce que vous communiquez sur les aspects environnementaux significatifs	Acceptable	66%
48	6.1.2	Est ce que des informations documentées sur les aspects environnementaux sont tenues à jour	Acceptable	66%
49	6.1.2	Est ce que des informations documentées sur les critères sont tenues à jour	A améliorer	33%
50	6.1.2	Est ce que des informations documentées sur les aspects environnementaux significatifs sont tenues à jour	A améliorer	33%
	6.1.3	Obligations de conformité		55%
51	6.1.3 a	Est ce que les obligations de conformité des aspects environnementaux sont identifiées	Acceptable	66%
52	6.1.3 b	De quelle manière ces obligations s'applique à l'entreprise	A améliorer	33%
53	6.1.3 c	Est ce que les obligations de conformité sont pris en compte pour le SME	Acceptable	66%
	6.1.4	Planification des actions		58%
55	6.1.4 a	Est ce que des actions environnementales sont planifiées	Acceptable	66%
56	6.1.4 b	Est ce que la manière de mettre en place ces actions est planifiée	Acceptable	66%
57	6.1.4	Est ce que la manière évaluer l'efficacité des actions est planifiée	A améliorer	33%
58	6.1.4	Est ce que des conditions internes sont pries en considération	Acceptable	66%
	6.2	6.2 Objectifs environnementaux et planification		51%
	6.2.1	Objectifs environnementaux		42%
59	6.2.1	Est ce que des objectifs environnementaux sont établis en prenant en compte les aspects environnementaux significatifs, les obligations de conformité et les risques et opportunités	A améliorer	33%
60	6.2.1 a	Est ce que des objectifs environnementaux sont Cohérents avec la politique environnementale et l'engagement d'amélioration continue	Acceptable	66%
61	6.2.1 b	Est ce que des objectifs environnementaux sont mesurables	A améliorer	33%

**APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS
COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER**

62	6.2.1 c	Est ce que des objectifs environnementaux sont surveillés	A améliorer	33%
63	6.2.1 d	Est ce que des objectifs environnementaux sont communiqués	A améliorer	33%
64	6.2.1 e	Est ce que des objectifs environnementaux sont mis à jour	A améliorer	33%
65	6.2.1	Est ce que des informations documentées sur les objectifs environnementaux sont tenues à jour	Acceptable	66%
	6.2.2	Planification des actions		61%
66	6.2.2 a	Est ce que les actions à réaliser sont planifiées	Acceptable	66%
67	6.2.2 b	Est ce que les ressources nécessaires sont déterminées	Acceptable	66%
68	6.2.2 c	Est ce que les responsabilités sont déterminées	Acceptable	66%
69	6.2.2 d	Est ce que les délais sont déterminés	Acceptable	66%
70	6.2.2 e	Est ce que la manière d'évaluer les résultats est déterminée	Acceptable	66%
71	6.2.2	Est ce que la manière d'intégrer les actions dans les processus	A améliorer	33%
	7	7. Support		56%
	7.1	7.1 Ressources		66%
72	7.1	Est ce que les ressources nécessaires sont fournies	Acceptable	66%
	7.2	7.2 Compétences		59%
73	7.2 a	Est ce que les compétences nécessaires sont déterminées	Acceptable	66%
74	7.2 b	Est ce que ces compétences sont garanties	Acceptable	66%
75	7.2 c	Est ce que les besoins en formation sont identifiés	Acceptable	66%
76	7.2 d	Est ce que des activités pour acquérir les compétences nécessaires sont réalisées et évaluées	A améliorer	33%
77	7.2 d	Est ce que des informations documentées sur les compétences du personnel sont conservées	Acceptable	66%
	7.3	7.3 Sensibilisation		66%
78	7.3 a	Est ce que vous sensibilisez le personnel à la politique environnementale	Acceptable	66%
79	7.3 b	Est ce que vous sensibilisez le personnel aux aspects et impacts environnementaux significatifs	Acceptable	66%
80	7.3 c	Est ce que vous sensibilisez le personnel à la contribution de chacun	Acceptable	66%
81	7.3 d	Est ce que vous sensibilisez le personnel aux conséquences négatives potentielles	Acceptable	66%
	7.4	7.4 Communication		36%
	7.4.1	Généralités		45%
82	7.4.1 a	Est ce que vous planifiez et mettez en place un processus de communication - sur quoi	A améliorer	33%
83	7.4.1 b	Est ce que vous planifiez et mettez en place un processus de communication - sur quand	A améliorer	33%
84	7.4.1 c	Est ce que vous planifiez et mettez en place un processus de communication - avec qui	A améliorer	33%
85	7.4.1 d	Est ce que vous planifiez et mettez en place un processus de communication - sur comment	A améliorer	33%
86	7.4.1	Est ce que vous prenez en compte les obligations de conformité	A améliorer	33%
87	7.4.1	Est ce que vous vous assurez de la cohérence de la communication	Acceptable	66%
88	7.4.1	Est ce que vous répondez aux communications du SME	Acceptable	66%
89	7.4.1	Est ce que vous conservez des informations documentées sur la communication	Acceptable	66%
	7.4.2	Communication interne		33%
90	7.4.2 a	Est ce que vous Communiquez sur les modifications du SME	A améliorer	33%
91	7.4.2 b	Est ce que vous vous assurez que la communication contribue à l'amélioration continue	A améliorer	33%
	7.4.3	Communication externe		66%
92	7.4.3	Est ce que vous Communiquez des informations pertinentes sur le SME	Acceptable	66%
	7.5	7.5 Informations documentées		52%

**APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS
COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER**

	7.5.1	Généralités		66%
93	7.5.1 a	Est ce que les informations documentées exigées par la norme ISO 14001 sont incluses dans le SME	Acceptable	66%
94	7.5.1 b	Est ce que les informations documentées jugées nécessaires pour l'efficacité du SME sont incluses	Acceptable	66%
	7.5.2	Création et mise à jour		33%
95	7.5.2 a	Est ce que les informations documentées sont identifiées et décrites	A améliorer	33%
96	7.5.2 b	Est ce que le format et le support des informations documentées sont choisis	A améliorer	33%
97	7.5.2 c	Est ce que vous passez en revue et approuvez la pertinence des informations documentées	A améliorer	33%
	7.5.3	Maîtrise des informations documentées		57%
98	7.5.3 a	Est ce que vous maîtrisez la disponibilité des informations documentées	Acceptable	66%
99	7.5.3 b	Est ce que vous maîtrisez la protection des informations documentées	Acceptable	66%
100	7.5.3	Est ce que vous maîtrisez la distribution, l'accès et l'utilisation des informations documentées	Acceptable	66%
101	7.5.3	Est ce que vous maîtrisez le stockage des informations documentées	Acceptable	66%
102	7.5.3	Est ce que vous maîtrisez les modifications des informations documentées	Acceptable	66%
103	7.5.3	Est ce que vous maîtrisez la conservation et l'élimination des informations documentées	A améliorer	33%
104	7.5.3	Est ce que vous maîtrisez les informations documentées d'origine externe	A améliorer	33%
	8	8. Réalisation des activités opérationnelles		29%
	8.1	8.1 Planification et maîtrise opérationnelles		28%
105	8.1	Est ce que vous Planifiez et maîtrisez les processus pour satisfaire aux exigences du SME	A améliorer	33%
106	8.1	Est ce que vous mettez en place les processus conformément aux critères	A améliorer	33%
107	8.1	Est ce que vous maîtrisez les modifications prévues et imprévues	A améliorer	33%
108	8.1	Est ce que vous maîtrisez les processus externalisés	A améliorer	33%
109	8.1	Est ce que le degré d'influence sur les processus externalisés est défini	A améliorer	33%
110	8.1 a	Est ce que les moyens de maîtrise nécessaires sont établis en prenant en considération chaque phase de son cycle de vie	Non conforme	0%
111	8.1 b	Est ce que les exigences environnementales des produits et services acquis sont déterminées	A améliorer	33%
	8.2	8.2 Préparation et réponse aux situations d'urgence		29%
115	8.2	Est ce que vous tenez à jour le processus prévenir les situations d'urgence	A améliorer	33%
116	8.2 a	Est ce que vous planifiez la réponse aux situations d'urgence	A améliorer	33%
117	8.2 b	Est ce que vous savez répondre aux situations d'urgence réelles	A améliorer	33%
118	8.2 c	Est ce que vous entreprenez des actions pour réduire les impacts environnementaux potentiels	Acceptable	66%
119	8.2 d	Est ce que vous testez périodiquement la manière de répondre aux situations d'urgence	Non conforme	0%
120	8.2 e	Est ce que vous passez en revue périodiquement le processus prévenir les situations d'urgence	Non conforme	0%
121	8.2 f	Est ce que communiquez le processus "prévenir les situations d'urgence" aux parties intéressées	A améliorer	33%
122	8.2	Est ce que vous tenez à jour des informations documentées sur les situations d'urgence	A améliorer	33%
	9	9. Évaluation des performances		32%
	9.1	9.1 Surveillance, mesure, analyse et évaluation		63%
	9.1.1	Généralités		66%
123	9.1.1	Est ce que vous déterminez ce qui est nécessaire d'inspecter	Acceptable	66%
124	9.1.1 a	Est ce que vous déterminez les opérations à risque	Acceptable	66%
125	9.1.1 b	Est ce que vous déterminez les méthodes à utiliser	Acceptable	66%
126	9.1.1 c	Est ce que vous déterminez les critères et indicateurs	Acceptable	66%

**APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS
COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER**

127	9.1.1 d	Est ce que vous déterminez quand inspecter	Acceptable	66%
128	9.1.1 e	Est ce que vous déterminez quand analyser et évaluer	Acceptable	66%
129	9.1.1	Est ce que vous vous assurez que les équipements sont étalonnés ou vérifiés	Acceptable	66%
130	9.1.1	Est ce que vous évaluez la performance environnementale de l'entreprise	Acceptable	66%
131	9.1.1	Est ce que vous communiquez sur la performance environnementale	Acceptable	66%
132	9.1.1	Est ce que vous conservez des informations documentées sur les résultats d'inspection, d'analyse et d'évaluation	Acceptable	66%
	9.1.2	Évaluation de la conformité		59%
133	9.1.2	Est ce que vous planifiez et mettez en place le processus évaluer l'état des obligations de conformité	Acceptable	66%
134	9.1.2 a	Est ce que vous déterminez quand évaluer la conformité	A améliorer	33%
135	9.1.2 b	Est ce que vous évaluez la conformité	Acceptable	66%
136	9.1.2 c	Est ce que vous tenez à jour l'état des obligations de conformité	Acceptable	66%
137	9.1.2	Est ce que vous conservez des informations documentées sur les résultats de l'évaluation de la conformité	Acceptable	66%
	9.2	9.2 Audit interne		33%
	9.2.1	Généralités		44%
138	9.2.1 a 1	Est ce que vous réalisez régulièrement des audits internes planifiés afin de déterminer si le SME est conforme aux exigences internes de l'entreprise	Acceptable	66%
139	9.2.1 a 2	Est ce que vous réalisez régulièrement des audits internes planifiés afin de déterminer si le SME est conforme aux exigences de la norme ISO 14001	A améliorer	33%
140	9.2.1 b	Est ce que vous réalisez régulièrement des audits internes planifiés afin de déterminer si le SME est efficace et tenu à jour	A améliorer	33%
	9.2.2	Programme d'audit interne		55%
141	9.2.2	Est ce que vous planifiez, établissez, mettez en place et tenez à jour un programme d'audit	Acceptable	66%
142	9.2.2	Est ce que vous prenez en considération l'importance environnementale des processus	Acceptable	66%
143	9.2.2 a	Est ce que le périmètre et les critères d'audit sont définis	A améliorer	33%
144	9.2.2 b	Est ce que vous sélectionnez les auditeurs	A améliorer	33%
145	9.2.2 c	Est ce que vous communiquez les résultats d'audit à la direction	Acceptable	66%
146	9.2.2	Est ce que vous conservez les informations documentées sur le programme d'audit et les rapports d'audit	Acceptable	66%
	9.3	9.3 Revue de direction		0%
147	9.3	Est ce que vous réalisez au moins une fois par an la revue de direction	Non conforme	0%
148	9.3 a	Est ce que vous prenez en compte l'état des actions de la revue précédente	Non conforme	0%
149	9.3 b 1	Est ce que vous prenez en compte les modifications des enjeux externes et internes du SME	Non conforme	0%
150	9.3 b 2	Est ce que vous prenez en compte les modifications de l'état des obligations de conformité	Non conforme	0%
151	9.3 b 3	Est ce que vous prenez en compte les modifications des aspects environnementaux significatifs	Non conforme	0%
152	9.3 b 4	Est ce que vous prenez en compte les modifications des risques et opportunités	Non conforme	0%
153	9.3 c	Est ce que vous prenez en compte l'état des objectifs environnementaux	Non conforme	0%
154	9.3 d 1	Est ce que vous prenez en compte les informations sur les tendances des non-conformités	Non conforme	0%
155	9.3 d 2	Est ce que vous prenez en compte les informations sur les tendances des résultats d'inspection	Non conforme	0%
156	9.3 d 3	Est ce que vous prenez en compte les informations sur les tendances de l'état des obligations de conformité	Non conforme	0%
157	9.3 d	Est ce que vous prenez en compte les informations sur les tendances des	Non conforme	0%

**APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS
COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER**

	4	résultats d'audit		
158	9.3 e	Est ce que vous prenez en compte la disponibilité des ressources	Non conforme	0%
159	9.3 f	Est ce que vous prenez en compte les retours d'information des parties intéressées	Non conforme	0%
160	9.3 g	Est ce que vous prenez en compte les opportunités d'amélioration apparues	Non conforme	0%
161	9.3	Est ce que vous incluez dans les éléments de sortie de la revue de direction les conclusions sur l'état du SME	Non conforme	0%
162	9.3	Est ce que vous incluez dans les éléments de sortie de la revue de direction les décisions sur les opportunités d'amélioration	Non conforme	0%
163	9.3	Est ce que vous incluez dans les éléments de sortie de la revue de direction les décisions sur les possibles modifications à apporter au SME	Non conforme	0%
164	9.3	Est ce que vous incluez dans les éléments de sortie de la revue de direction les actions à mener pour atteindre les objectifs	Non conforme	0%
165	9.3	Est ce que vous incluez dans les éléments de sortie de la revue de direction les opportunités d'intégration du SME avec des processus internes	Non conforme	0%
166	9.3	Est ce que vous incluez dans les éléments de sortie de la revue de direction la possible modification de la stratégie de l'entreprise	Non conforme	0%
167	9.3	Est ce que vous conservez les informations documentées sur les conclusions de la revue de direction	Non conforme	0%
	10	10. Amélioration		51%
	10.1	10.1 Généralités		33%
168	10.1	Est ce que vous déterminez les opportunités d'amélioration et réalisez les actions appropriées	A améliorer	33%
	10.2	10.2 Non-conformité et actions correctives		54%
169	10.2 a 1	Est ce que vous réagissez à la non-conformité et la corrigez	Acceptable	66%
170	10.2 a 2	Est ce que vous réduisez les impacts environnementaux négatifs	Acceptable	66%
171	10.2 b 1	Est ce que vous évaluez si une action est nécessaire en réalisant une revue de la non-conformité	A améliorer	33%
172	10.2 b 2	Est ce que vous trouvez les causes premières	Acceptable	66%
173	10.2 b 3	Est ce que vous trouvez si des non-conformités similaires ont déjà été répertoriées	A améliorer	33%
174	10.2 c	Est ce que vous menez les actions nécessaires	Acceptable	66%
175	10.2 d	Est ce que vous passez en revue l'efficacité de l'action corrective	A améliorer	33%
176	10.2 e	Est ce que vous modifiez le SME	A améliorer	33%
177	10.2	Est ce que vous choisissez des actions correctives proportionnelles à l'importance des non-conformités	Acceptable	66%
178	10.2	Est ce que vous conservez des informations documentées sur la nature des non-conformités	Acceptable	66%
179	10.2	Est ce que vous conservez des informations documentées sur les résultats des actions correctives	Acceptable	66%
	10.3	10.3 Amélioration continue		66%
180	10.3	Est ce que vous améliorez en continu la performance environnementale du SME	Acceptable	66%

ANNEXE II : Guide d'entretien

1	Département
2	Fonction de la personne interviewée
3	Rôle du département
4	Localisation des infrastructures
5	Taux du personnel local dans le département
6	Partenaires locaux (entreprises) du département
7	L'investissement direct communautaire du département
8	Les risques potentiels des activités du département sur les communautés
9	Les solutions pour atténuer ou éliminer ces risques

ANNEXE III : Paramètres physico-chimiques et microbiologiques de suivi de la qualité de l'eau

Type d'analyse		Codes points	Paramètres à analyser	Fréquence
Eau potable	Forage des bases vie	Douche, Cuisine, Lavabo Piscine	Temp, pH, TDS, couleur, Cond, DO, Turb, TAC, Dureté totale, Ca, mg, Na, K, Carbonates, bicarbonates, NH ₄ , Cl, F, SO ₄ , NO ₃ , NO ₂ , Cu, Hg, Ni, Zn, Pb, Si, Orthophosphate, CN, fe, Mn, Cu, Hg, As, P, Al, coliformes totaux, coliformes fécaux, streptocoques fécaux, germes totaux à 22°C et 37 °C, pseudomonas aërogenosa (2), spores de bactéries anaérobies sulfitoréductrice	Mensuel
			Temp, pH, TDS, couleur, Cond, DO, Turb, TAC, Dureté totale, Ca, mg, Na, K, Carbonates, bicarbonates, NH ₄ , Cl, F, SO ₄ , NO ₃ , NO ₂ , Cu, Hg, Ni, Zn, Pb, Si, Orthophosphate, CN, fe, Mn, Cu, Hg, As, P, Al,	Mensuel
Eau souterraine	Qualité des eaux souterraines	WH01, WH02, WH03, WH04, WH05, WH06, WH0, WH08, Bagassi nord1, Bagassi nord2 (WH-BSP), Bagassi central1, Bagassi central2, Bagassi sud (WH-BF)	Temp, pH, TDS, couleur, Cond, DO, Turb, TAC, Dureté totale, Ca, mg, Na, K, Carbonates, bicarbonates, NH ₄ , Cl, F, SO ₄ , NO ₃ , NO ₂ , Cu, Hg, Ni, Zn, Pb, Si, Orthophosphate, CN, fe, Mn, Cu, Hg, As, P, Al,	Mensuel
	Qualité des piezomètres de control du parc à residus	Piezomètres pas encore réalisés	Temp, pH, TDS, couleur, Cond, DO, Turb, TAC, Dureté totale, Ca, mg, Na, K, Carbonates, bicarbonates, NH ₄ , Cl, F, SO ₄ , NO ₃ , NO ₂ , Orthophosphate, CN,	Mensuel
	Qualité de l'eau d'exhaure	Dès que la mine souterraine sera fonctionnelle	Nitrate, Nitrite, Ammonium, Huile et graisse	Au pompage
	Niveau piezometrique	WH01, WH02, WH03, WH05, WH06, WH0, WH08, YRM-12-DD-163, YRM-12-DD-163, YRM-13-GT55-004, YRM-13-GT55-006	Niveau d'eau	Hebdomadaire
Eau Usée	Qualité des eaux usées domestiques	Il n'y a pas encore d'eau de rejet	Température, pH, Conductivité, Turbidité, O ₂ dissous, MES, DBO, DCO, Matières décantables, nitrates, phosphate	Mensuel
	Qualité de l'eau du parc à residu	Parc à résidu en construction	Temp, pH, TDS, Cond, Turbidité, CN libre. Ar, Cd, CrVI, Cr total, Cu, Fe total, Pb, Hg, Ni, Zn, Cn libre, Cn total	Hebdomadaire Mensuel
Eau de surface	Suivi du Réseau hydrographique	SW01, SW02, SW03, SW04, SW05, SW06, SW07, SW08, SW09, SW10	Temp, pH, TDS, Cond, Salinité, oxygen dissout, Turbidité, MES, Ca, Mg, SO ₄ , Na, K, NH ₄ , PO ₄ , NO ₂ , NO ₃ , Fe, Mn, Al, Cu, Ni, As, Hg, Pb, Si, Cd, Cr VI, Cr total, Zn, CN libre, CN total	Après pluie importante
Consomation d'eau	Eau de surface	Barrage	consomation (m3)	Journalier
	eau souterraine	Forage d'extraction, eau d'exhaure	consomation (m3)	Journalier

ANNEXE IV : Programme de management communautaire

Programme de Management Communautaire 2017	
Cibles	Actions
Objectif A : Finaliser la réinstallation économique (PAR 2014)	
A1: Mettre en œuvre le programme de restauration des moyens de subsistance (2ème année)	Planifier et organiser le programme
	Mettre en œuvre le programme
	Faire une étude de la performance agricole du programme
	Faire une étude socio-économique post-programme
	Évaluer et mettre à jour le programme en fonction des résultats
A2: Assurer une communication adéquate de la mise en œuvre du PAR/PRMS	Informers les parties prenantes concernées (communautés et administrations locales)
	Informers les PAP
	Faire une présentation au Comité de suivi du projet Yaramoko
	Faire le reporting à l'IFC
Objectif B : Assurer une communication efficace avec les communautés et les parties prenantes externes	
B1: Assurer le fonctionnement du Comité de Suivi du Projet (CSP)	Planifier les rencontres du CSP
	Faire les rencontres du CSP
	Organiser la couverture média
	Restituer le contenu des rencontres du CSP auprès des communautés locales
B2: Participer aux organes consultatifs existants	Identifier les organes de concertation actuelle (régional, provincial, communal) pertinent pour Roxgold et élaborer un programme
	Participation aux rencontres identifiées comme pertinentes
B3: Optimiser le fonctionnement adéquat du Bureau de Relations Communautaires de Roxgold à Bagassi	Evaluer le fonctionnement du centre d'information de Bagassi et proposer un plan d'action
	Mettre en œuvre le plan d'action
	Opérer le bureau de Relations Communautaires
B4: Assurer des rencontres régulières avec les communautés et les parties prenantes	Planifier les programmes de visites (3)
	Mettre en œuvre le programme de visites
	Mettre en œuvre le programme de visites de la Haute Direction
	Mettre en œuvre le programme de visites des parties prenantes externes
B5 : Assurer la visibilité de Roxgold au niveau local	Assurer le reporting des rencontres
	Élaborer un programme de visibilité locale
	Mettre en œuvre le programme de visibilité locale
	Suivre la performance du programme de visibilité locale
	Assurer un partenariat avec les medias locaux

	Participer à des activités de visibilité (atelier, forum, festival, salon, etc)
Objectif C : Contribuer au développement durable des communautés	
C1 : Mettre en œuvre le programme de responsabilité sociétale des 100 millions (Projets communautaires)	Evaluer le programme de l'année écoulée
	Planifier et organiser le programme
	Mettre en œuvre le programme
	Évaluer la performance du programme
C2 : Mettre en œuvre les plans de gestion	Mettre en œuvre le PGES de l'Étude d'impact
	Mettre en œuvre le plan de gestion "Santé et Sécurité communautaires"
	Mettre en œuvre le plan de gestion "HIV et malaria"
	Mettre en œuvre le plan de gestion "Achat local"
	Mettre en œuvre les autres engagements
	Faire le bilan de la mise en œuvre des différents plans
C3: Appuyer l'héritage culturel	Soutenir les rites traditionnels des villages
	Promouvoir l'héritage culturel traditionnel
C4 : Soutenir les fournisseurs locaux de la Province des Balés liés aux besoins de Roxgold	Identifier et évaluer les entreprises locales existantes et leurs capacités ainsi que les opportunités en fournitures locales
	Former et/ou renforcer les capacités des acteurs sélectionnés
	Suivre et évaluer les programmes
C5 : Soutenir l'entrepreneuriat local des femmes et des jeunes de la Commune de Bagassi	Identifier les domaines porteurs en entrepreneuriat et les bénéficiaires potentiels
	Renforcer les capacités des acteurs sélectionnés
	Suivre et évaluer les programmes
C6 : Soutenir l'employabilité dans le secteur minier des jeunes de la Commune de Bagassi	Identifier les besoins internes en emplois à moyen et long termes
	Identifier les structures de formation adéquates
	Identifier les bénéficiaires
	Assurer la formation aux bénéficiaires
	Suivre et évaluer le programme
C7 : Renforcement des capacités des institutions locales	Renforcer les capacités de la Commune de Bagassi
	Renforcer les capacités de la Préfecture de Bagassi
	Renforcer les capacités du Haut-Commissariat
C8 : Répondre aux autres engagements pris ou aux demandes ad hoc	Réhabiliter la route entre Ouahabou et Bagassi
	Supporter les demandes ad hoc (Plaintes et Doléances)
C9 : Programme de volontariat des employés Roxgold	Soutenir la mise en place de programmes de jumelage avec les écoles et lycées
	Appuyer le système éducatif, de santé, du genre et des personnes vulnérables à travers le volontariat des employés
Objectif D : Développer les capacités internes de gestion	
D1 : Assurer le respect des exigences légales et autres (PGES, Commission Mine, COTEVE, Standards et guidelines HSEC IFC, etc.)	Élaborer les registres d'analyse de conformité
	Évaluer le respect des exigences
	Élaborer un plan d'action pour l'amélioration de la performance de la conformité
	Suivre la mise en œuvre du plan d'action

D2 : Assurer la gestion des risques de relations communautaires	Élaborer/mettre à jour le registre des risques
	Élaborer un plan d'action pour l'amélioration de la performance de la gestion des risques
	Mettre en œuvre le plan d'action
	Suivre la mise en œuvre du plan d'action
D3 : Développer les bases de données du système de management Relations Communautaires	Élaborer une base de données Parties Prenantes (incluant PAP)
	Élaborer une base de données des Plaintes et doléances
	Élaborer une base de données / Projets
	Optimiser la base de données du système d'information social
	Mise à jour de la base de données des compensations
	Élaborer un système de planification et de suivi des activités de Relations Communautaires
D4 : Assurer le contrôle et le reporting sur la performance du système de management Communautés	Élaborer des rapports mensuels internes
	Élaboration du rapport trimestriel corporatif
	Élaboration du rapport trimestriel (Ministère des mines)
	Élaboration des rapports semestriels (BUNEE)
	Élaboration des rapports semestriels (IFC; Lenders)
	Réalisation des audits internes (IFC self- assesment)
	Réalisation des audits externes (IFC/Lenders)
	Réalisation des inspections externes
	Réalisation des audits externes (BUNÉE)
Réalisation de la revue annuelle de gestion	
D5 : Assurer le renforcement des capacités du Département des Relations Communautaires	Élaboration d'un plan de formation
	Mise en œuvre du plan de formation
	Évaluer le plan de formation
	Mettre à la disposition de l'équipe les équipements de travail nécessaire
D6 : Améliorer la communication et la sensibilisation interne (employés et contractuels)	Élaboration d'un plan de communication interne (formation/sensibilisation sur sécurité routière, malaria, HIV, etc.)
	Mise en œuvre du plan de communication
	Évaluer le plan de communication
D7 : Assurer l'évaluation des parties prenantes	Actualiser périodiquement l'analyse des parties prenantes et les cartes relationnelles afférentes
	Suivre l'évolution de l'impact de l'élevage sur le permit d'exploitation
	Mettre à jour les profils communautaires des villages impactés
	Suivre l'évolution de l'orpillage dans la zone
D8 : Assurer la performance du fonctionnement des mécanismes de traitement des plaintes et doléances	Évaluer le processus de traitement des plaintes et doléances
	Sensibiliser les communautés sur les mécanismes de traitement des plaintes
	Suivre la performance du système de traitement des plaintes

ANNEXE V: Registre de risques communautaires

DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! AI	Conséquence ou gravité! AI	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
ENV02	Echantillonnage des eaux souterraines	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	3- Possible	3- Moyenne	High	Physique: emprunter les meilleures routes Procédure: respect de la procédure Pre stat chek respecter le code de la route et les limitations de vitesse Comportementale: attirer l'attention des conducteurs sur le respect du code la route
ENV02	Echantillonnage des eaux souterraines	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	2- Improbable	2- Faible	Low	Physique: emprunter les meilleures routes Procédure: respect de la procédure Pre-stat-chek respecter le code de la route et les limitations de vitesse Comportementale: attirer l'attention des conducteurs sur le respect du code la route, procédure de compensation
ENV02	Echantillonnage des eaux souterraines	Accès au point de prélèvement	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Agression physique, verbale	Politique des relations communautaires	3- Possible	1- Légère	Low	Physique: Procédure: Comportementale: respect et courtoisie envers les communautés
ENV02	Echantillonnage des eaux souterraines	Accès au point de	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations	2- Improbable	3- Moyenne	Moderate	Physique: Procédure: procédure de compensation Comportementale: courtoisie et respect des communautés

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Cod	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! <u>AI</u>	Conséquences ou gravité! <u>AI</u>	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
2	es	prélèvement					communautaires				
ENVO9	Echantillonnage des eaux de surface	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	S-Saisonnnière	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	1- Rare	3-Moyenne	Moderate	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
ENVO9	Echantillonnage des eaux de surface	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	S-Saisonnnière	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	4- Probable	3-Moyenne	High	Physique: Procédure: procédure de compensation Comportementale: courtoisie et respect des communautés
ENVO9	Echantillonnage des eaux de surface	Accès au point de prélèvement	Equipe de l'environnement	S-Saisonnnière	Atteinte à la communauté	Agression physique, verbale	Politique des relations communautaires	3- Possible	2-Faible	Moderate	Physique: Procédure: Comportementale: respect et courtoisie envers les communautés
ENVO9	Echantillonnage des eaux de surface	Accès au point de prélèvement	Equipe de l'environnement	S-Saisonnnière	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	3- Possible	2-Faible	Moderate	Physique: Procédure: procédure de compensation Comportementale: courtoisie et respect des communautés

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! <u>AI</u>	Conséquences ou gravité! <u>AI</u>	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
		ement									
ENV19	Gestion des eaux usées domestiques	Evacuation après le traitement	Equipe de l'environnement et équipe de Project	P-Ponctuelle	Dégradation du cadre vie des communautés locales	intoxication de la qualité de l'eau, de l'air et du sol	Code de l'environnement, code de la santé publique, Politique environnementale de Roxgold	1- Rare	1- Légère	Low	Physique: bien entretenir les ouvrages de gestions des déchets Procédure: procédure de gestion des déchets Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV19	Gestion des eaux usées domestiques	Evacuation après le traitement	Equipe de l'environnement et équipe de Project	P-Ponctuelle	Dégradation du cadre vie des communautés locales (pollution de l'eau, de l'air et du sol)	Développement des vecteurs de maladie (paludisme, fièvre Dengue)	Code de l'environnement, code de la santé publique, Politique environnementale de Roxgold	2- Improbable	2- Faible	Low	Physique: bien entretenir les ouvrages de gestions des déchets Procédure: procédure de gestion des déchets Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV19	Gestion des eaux usées domestiques	Evacuation après le traitement	Equipe de l'environnement et équipe de Project	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Mort d'animaux	Code de l'environnement, politique environnementale de Roxgold; politique des relations communautaires de Roxgold	3- Possible	3- Moyenne	High	Physique: bien entretenir les ouvrages de gestions des déchets Procédure: procédure de gestion des déchets Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV2	Gestion du parc à résidu	Transport des résidus de	Equipe de l'environnement et de l'usine	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Mort d'animaux	Code de l'environnement, politique environnementale	1- Rare	3- Moyenne	Moderate	Physique: bien entretenir les ouvrages de gestions des déchets Procédure: procédure de gestion des déchets

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! <u>AI</u>	Conséquences ou gravité! <u>AI</u>	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
4		traitement du minerais (fuite ou déversement)					de Roxgold; politique des relations communautaires de Roxgold				Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV24	Gestion du parc à résidu	Stockage et traitement des résidus du minerais	Equipe de l'environnement et de l'usine	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Mort d'animaux	Code de l'environnement, politique environnementale de Roxgold; politique des relations communautaires de Roxgold	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: bien entretenir les ouvrages de gestions des déchets Procédure: procédure de gestion des déchets, procédure de compensation Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV24	Gestion du parc à résidu	Stockage et traitement des résidus du minerais	Equipe de l'usine, de l'environnement et de la sécurité	R-Routine	Intrusion malveillante des populations pour prélever les résidus de minerai	Intoxication des personnes	Code de l'environnement, Code de la santé publique politique environnementale de Roxgold; politique des relations communautaires de Roxgold	1- Rare	1- Légère	Low	Physique: Délimitation et protection des zones à accès interdit Procédure: Patrouille de sécurisation, Comportementale: courtoisie et respect des communautés
ENV	Gestion du barrage	Conception et	Equipe de l'environnement et	R-Routine	Inondation en amont	Destruction de biens (Champs,	Code de l'environnement, Code de la santé	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Procédure: surveillance du niveau des eaux, procédure de compensation

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! <u>AI</u>	Conséquences ou gravité! <u>AI</u>	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
26		surveillance du niveau de l'eau	de l'usine			animaux et habitation)	publique, politique environnementale de Roxgold; politique des relations communautaires de Roxgold				Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV30	Mesure du niveau de la vibration et des bruits	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	P-Ponctuelle	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	3-Possible	3-Moyenne	High	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
ENV30	Mesure du niveau de la vibration et des bruits	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	P-Ponctuelle	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	3-Possible	3-Moyenne	High	Physique: Procédure: surveillance du niveau des eaux, procédure de compensation Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV30	Mesure du niveau de la vibration et des bruits	Accès au point mesure	Equipe de l'environnement	P-Ponctuelle	Atteinte à la communauté	Agression physique, verbale	Politique des relations communautaires	3-Possible	3-Moyenne	High	Physique: Procédure: Comportementale:
ENV	Mesure du niveau de	Accès au	Equipe de l'environnement	P-Ponctuelle	Atteinte aux biens de la	Destruction de biens	Politique environnementale	3-Possible	2-Faible	Modérate	Physique: Procédure: surveillance du niveau des

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! <u>AI</u>	Conséquences ou gravité! <u>AI</u>	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
V30	la vibration et des bruits	point mesure	ement		communauté	(Champs, animaux)	, politique des relations communautaires	e	ble		eaux, procédure de compensation Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV31	Mesure des retombées de poussière	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	3-Possible	2-Faible	Modérate	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
ENV31	Mesure des retombées de poussière	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	3-Possible	3-Moyenne	High	Physique: Procédure: surveillance du niveau des eaux, procédure de compensation Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV31	Mesure des retombées de poussière	Accès au point de mesure	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Agression physique, verbale	Politique des relations communautaires	2-Improbable	2-Faible	Low	Physique: Procédure: Comportementale:
ENV31	Mesure des retombées de poussière	Accès au point de mesure	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	3-Possible	2-Faible	Modérate	Physique: Procédure: surveillance du niveau des eaux, procédure de compensation Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
E	Mesure	Condu	Equipe de	R-Routine	Atteinte à la	Accident de	Code de la route,	1-Rare	1-	Low	Physique: Emprunter les meilleurs

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! <u>AI</u>	Conséquences ou gravité! <u>AI</u>	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
NV34	des particules en suspension	ite de véhicule	l'environnement		communauté	circulation	Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires		Légère		routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
ENV34	Mesure des particules en suspension	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	1- Rare	1- Légère	Low	Physique: Procédure: procédure de conduite de véhicule, procédure de compensation Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes
ENV34	Mesure des particules en suspension	Accès au point de mesure	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Agression physique, verbale	Politique des relations communautaires	1- Rare	1- Légère	Low	Physique: Procédure: Comportementale:
ENV34	Mesure des particules en suspension	Accès au point de mesure	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	1- Rare	1- Légère	Low	Physique: Procédure: Comportementale:
ENV42	Reforestation	Plantation des arbres	Equipe de l'environnement	S-Saisonnnière	atteinte à la propriété des communautés	Friction de la communauté	Politique des relations communautaires, politique de l'environnement	3- Possible	2- Faible	Modérate	Physique: Procédure: Comportementale:

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
<i>Cod</i>	<i>Activité</i>	<i>Tâche</i>	<i>Responsable de la tâche</i>	<i>Condition opérationnelle</i>	<i>Aspect/danger/Situation d'urgence</i>	<i>Risque/impact</i>	<i>Textes réglementaires liés à la tâche</i>	<i>Probabilité ou Fréquence!</i> <u>AI</u>	<i>Conséquence ou gravité!</i> <u>AI</u>	<i>Niveau de risque</i>	<i>Mesure d'atténuation ou de contrôle existante</i>
ENV46	Inventaire de la faune et de la flore	Patrouille et sensibilisation et recensement des espèces	Equipe de l'environnement et prestataire	P-Ponctuelle	Atteinte à la propriété (Champs) des communautés	Friction de la communauté	Politique des relations communautaires, politique de l'environnement	3- Possible	2- Faible	Modérate	Physique: Procédure: Comportementale:
ENV50	Déforestation	Coupe du bois	Equipe de l'environnement et l'exploration	S-Saisonnnière	Destruction de la flore sacrée	Friction de la communauté	Politique des relations communautaires, politique de l'environnement	1- Rare	1- Légère	Low	Physique: Procédure: Comportementale:
ENV55	Protection de la faune sauvage	Patrouille et sensibilisation	Equipe de l'environnement de la sécurité et service forestier	R-Routine	Atteinte de la communauté	Violence verbale et physique sur les communautés	Politique des relations communautaires, politique de l'environnement	1- Rare	1- Légère	Low	Physique: Procédure: Comportementale:
ENN EW1	Suivi des émissions des gaz	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	3- Possible	2- Faible	Modérate	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
E	Suivi des	Condu	Equipe de	R-Routine	Atteinte aux	Destruction	Politique	3-	2-	Mod	Physique: Emprunter les meilleures

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
<i>Cod</i>	<i>Activité</i>	<i>Tâche</i>	<i>Responsable de la tâche</i>	<i>Condition opérationnelle</i>	<i>Aspect/danger/Situation d'urgence</i>	<i>Risque/impact</i>	<i>Textes réglementaires liés à la tâche</i>	<i>Probabilité ou Fréquence!</i>	<i>Conséquences ou gravité!</i>	<i>Niveau de risque</i>	<i>Mesure d'atténuation ou de contrôle existante</i>
NNEW1	émissions des gaz	ite de véhicule	l'environnement		biens de la communauté	de biens (Champs, animaux)	environnementale, politique des relations communautaires	Possible	Faible	erate	routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
NNEW1	Suivi des émissions des gaz	Accès au point de prélèvement	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Agression physique, verbale	Politique des relations communautaires	1- Rare	1- Légère	Low	Physique: Procédure: Comportementale:
NNEW1	Suivi des émissions des gaz	Accès au point de prélèvement	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	3- Possible	2- Faible	Moderate	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
NNEW2	Arrosage de la voie publique pendant la saison sèche	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement et prestataire	R-Routine	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	3- Possible	2- Faible	Moderate	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
NNN	Arrosage de la voie publique	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement et	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs,	Politique environnementale, politique des	3- Possible	2- Faible	Moderate	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! <u>AI</u>	Conséquence ou gravité! <u>AI</u>	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
E W 2	pendant la saison sèche	le	prestataire			animaux)	relations communautaires				vitesse et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
E N N E W 3	Programme d'éducation environnementale (jardin scolaire, formation des enseignants)	Sensibilisation et plantation d'arbre	Equipe de l'environnement et des relations communautaires	R-Routine	Mésentente avec la communauté	Violence morale, verbale, physique	Politique environnementale, politique des relations communautaires	3- Possible	4- Elevée	Critique	Physique: Procédure: Comportementale:
E N N E W 3	Programme d'éducation environnementale (jardin scolaire, formation des enseignants)	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	3- Possible	2- Faible	Moderate	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
E	Gestion	Collec	Prestataire	R-Routine	Atteinte à la	Accident de	Code de la route,	1- Rare	2-	Low	Physique: Emprunter les meilleures

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! <u>AI</u>	Conséquences ou gravité! <u>AI</u>	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
ENNEW4	des déchets solides	te des déchets hors site	et équipe de l'environnement		communauté	circulation	Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires		Faible		routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
ENNEW4	Gestion des déchets solides	Transport des déchets	Prestataire et équipe de l'environnement	R-Routine	Dégradation du cadre de vie de la communauté	Déversement des déchets	Code de l'environnement, code de la santé publique, Politique des relations communautaires	3- Possible	2- Faible	Moderate	Physique: bien entretenir les équipement et engins utilisés dans la gestion des déchets Procédure: procédure de gestion des déchets, procédure de gestion des plaintes Comportementale:
ENNEW4	Gestion des déchets solides	Transport des déchets	Prestataire et équipe de l'environnement	R-Routine	Dégradation du cadre de vie de la communauté	Soulèvement de poussière	Code de l'environnement, code de la santé publique, Politique des relations communautaires	2- Improbable	2- Faible	Low	Physique: Procédure: Respect de l'arrosage de la route Comportementale:
ENNEW4	Gestion des déchets solides	Transport des déchets	Prestataire et équipe de l'environnement	R-Routine	Dégradation du cadre de vie de la communauté	Déversement des déchets	Code de l'environnement, code de la santé publique, Politique des relations communautaires	2- Improbable	2- Faible	Low	Physique: bien entretenir les équipement et engins utilisés dans la gestion des déchets Procédure: procédure de gestion des déchets, procédure de gestion des plaintes Comportementale:
ENNEW4	Gestion des	Trie (mal)	Prestataire et équipe	R-Routine	Dégradation du cadre de vie de	utilisation de déchets	Code de l'environnement,	2- Improb	2- Fai	Low	Physique: bien entretenir les équipement et engins utilisés dans la

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
<i>Cod</i>	<i>Activité</i>	<i>Tâche</i>	<i>Responsable de la tâche</i>	<i>Condition opérationnelle</i>	<i>Aspect/danger/Situation d'urgence</i>	<i>Risque/impact</i>	<i>Textes réglementaires liés à la tâche</i>	<i>Probabilité ou Fréquence!</i>	<i>Conséquences ou gravité!</i>	<i>Niveau de risque</i>	<i>Mesure d'atténuation ou de contrôle existante</i>
NEW4	déchets solides	fait)	de l'environnement		la communauté	contaminés	code de la santé publique, Politique des relations communautaires	able	ble		gestion des déchets Procédure: procédure de gestion des déchets, procédure de gestion des plaintes Comportementale:
ENNEW4	Gestion des déchets solides	Stockage	Prestataire et équipe de l'environnement	R-Routine	Dégradation du cadre de vie de la communauté	Nuisance olfactive	Code de l'environnement, code de la santé publique, Politique des relations communautaires	2-Improbable	2-Faible	Low	Physique: Procédure: Procédure de gestion des déchets, procédure de gestion des plaintes Comportementale: diligenter les éventuelles plaintes
ENNEW4	Gestion des déchets solides	Traitement des déchets	Prestataire et équipe de l'environnement	R-Routine	Dégradation du cadre de vie de la communauté	Mauvaise réutilisation	Code de l'environnement, code de la santé publique, Politique des relations communautaires	3-Possible	2-Faible	Moderate	Physique: Procédure: procédure de gestion des déchets Comportementale: courtoisie et respect envers les communautés
ENNEW5	Inspection hors site	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	2-Improbable	2-Faible	Low	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
ENNEW	Relevé pluviométrique	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité,	1-Rare	2-Faible	Low	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence! <i>AI</i>	Conséquence ou gravité! <i>AI</i>	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
EW6		le					Politique des relations communautaires				vitesse et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures
ENNEW6	Relevé pluviométrique	Conduite de véhicule	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	2- Improbable	2- Faible	Low	Physique: Procédure: procédure de compensation Comportementale: Courtoisie et respect des communautés
ENNEW6	Relevé pluviométrique	Accès au point de prélèvement	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte à la communauté	Agression physique, verbale	Politique des relations communautaires	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Procédure: Comportementale: courtoisie et respect envers les communautés
ENNEW6	Relevé pluviométrique	Accès au point de prélèvement	Equipe de l'environnement	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de biens (Champs, animaux)	Politique environnementale, politique des relations communautaires	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Procédure: procédure de compensation Comportementale: courtoisie et respect des communautés
ENNEW7	Arrosage de la voie publique pendant la saison sèche	Prélèvement de l'eau	l'Equipe de l'environnement et prestataire	S-Saisonniers	Déminution de la ressource en eau de la communauté	conflit avec les usagers de l'eau	Politique environnementale, politique des relations communautaires	3- Possible	2- Faible	Modérate	Physique: Procédure: procédure d'utilisation de la ressource en eau Comportementale: traiter les éventuelles plaintes avec diligence

DEPARTEMENT DE L'EXPLORATION

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence!AI	Conséquence ou gravité!AI	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
GEO PHY 1	Géophysique	Implantation des points de repère géophysique	Equipe exploration	P- Ponctuelle	Atteinte aux valeurs morales / traditionnelles de la communauté	Propriétaire terrien non informé	Politique des relations communautaires	3- Possible	2- Faible	Moderate	Physique: Se déplacer avec les propriétaires terriens sur le terrain pour indiquer les points Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect des procédures
GEO PHY 2	Géophysique	Implantation de la base	Sous-traitant géophysique	P- Ponctuelle	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de champs	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	4- Elevé	High	Physique: délimitation de la zone des travaux Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect des procédures
GEO PHY 3	Géophysique	Excavation de la fosse à charbon (1,00 x 1,00 x 0,50)	Sous-traitant géophysique	P- Ponctuelle	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de champs	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: délimitation de la zone des travaux Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect des procédures
GEO PHY 4	Géophysique	Collecte des données terrains	Sous-traitant géophysique	P- Ponctuelle	Atteinte aux biens de la communauté	Propriétaire terrien non informé	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	2- Improbable	5- Extrême	Critical	Physique: Se déplacer avec les propriétaires terriens sur le terrain pour indiquer les points Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure
GEO PHY 5	Géophysique	Conduite de véhicule	Sous-traitant géophysique	R-Routine	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	1- Rare	3- Moyenne	Moderate	Physique: Procédure: respect de la procédure de conduite de véhicule, Comportementale: Toujours attirer l'attention des conducteurs sur le respect des procédures
EXP NW1	Forage carotté et RC	Implantation des points de forage	Implantation des points de repère	R-Routine	Atteinte aux valeurs morales / traditionnelles de la communauté	Propriétaire terrien non informé	Politique des relations communautaires	1- Rare	3- Moyenne	Moderate	Physique: délimitation de la zone des travaux Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect des procédures

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

EXP NW2	Forage carotté et RC	Equipe exploration (ouvriers journaliers)	Creuser des bassins de rétention (2,00 x 2, 00 x 2,00) des eaux de forage	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de champs	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Se déplacer avec les propriétaires terriens sur le terrain pour indiquer les points Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure
EXP NW3	Forage carotté et RC	Sous-traitant forage (Géotech) ou Desimone	Création de voie (route) d'accès à la plateforme de forage	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de champs, des arbres	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Se déplacer avec les propriétaires terriens sur le terrain pour indiquer les points Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure
EXP NW4	Forage carotté et RC	Sous-traitant forage (Géotech)	Aménagement de la plateforme de forage au bulldozer	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction de champs, des arbres	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Se déplacer avec les propriétaires terriens sur le site pour la zone des travaux Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure
EXP NW5	Forage carotté et RC	Sous-traitant fournisseur en eau (LOCOMORD SERVICES), équipe de l'environnement	Approvisionnement en eau du chantier par la citerne à partir du barrage de Sypohin	R-Routine	Diminution de la ressource en eau de la communauté	Conflit avec la communauté	Politique des relations communautaires, la Gestion intégrée des ressources en eau	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Procédure: Comportementale: veuillez au traitement diligent des éventuelles plaintes des associations d'usagers d'eau
EXP NW6	Forage carotté et RC	Sous-traitant forage (Géotech)	pompage de l'eau des baches vers la foreuse	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction des champs	Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Se déplacer avec les propriétaires terriens sur le terrain pour indiquer les points Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure
EXP NW7	Forage carotté et RC	Sous-traitant forage (Géotech)	pompage des eaux usées des bassins vers les points bas,	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction des champs, pollution des champs	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Se déplacer avec les propriétaires terriens sur le terrain pour indiquer les zones des travaux, nettoyer les déchets produits par les travaux Procédure: procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation, procédure de gestion des déchets Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

EXP NW8	Forage carotté et RC	Sous-traitant forage (Géotech)	Maintenance des équipements	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction des champs, pollution des champs	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Se déplacer avec les propriétaires terriens sur le terrain pour indiquer les points Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure
EXP NW9	Forage carotté et RC	Equipe exploration	Transport des carottes des plateformes vers la cartotheque	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction des champs	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: respect des routes tracées pour les travaux Procédure: respect des procédure de conduite de véhicule Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure
	Forage carotté et RC	Equipe exploration	Transport des carottes des plateformes vers la cartotheque	R-Routine	Atteinte à la communauté	Accident de circulation	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Procédure: respect de la procédure de conduite de véhicule, Comportementale: Toujours attirer l'attention des conducteurs sur le respect des procédures
EXP NW10	Forage carotté et RC	Sous-traitant forage (Géotech)	Déplacement des équipements d'un point de forage à un autre "mouving"	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction des champs	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Se déplacer avec les propriétaires terriens sur le site pour indiquer les zone de passage Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure
EXP NW11	Forage carotté et RC	Sous-traitant forage (Géotech)	Remise en état du site de la plateforme	R-Routine	Atteinte aux biens de la communauté	Destruction des champs, pollution des champs	Politique des relations communautaires, Politique environnementale	1- Rare	2- Faible	Low	Physique: Procédure: information des propriétaires terriens, procédure de communication avec les propriétaires terriens, politique de compensation, procédure de gestion des déchets Comportementale: Toujours attirer l'attention de l'équipe de la géologie pour le respect de la procédure

DEPARTMENT DES RESSOURCES HUMAINES

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition Opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence!A1	Conséquence ou gravité!A1	niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

HRS01	Recrutement local	Lancement des avis de recrutement	Equipe RH et autres départements	R-Routine	Pratiques discriminatoires (manque de communication et de transparence)	Protestation des communautés locales	Code du travail, Politique des emplois locaux	3- Possible	3- Moyenne	High	Physique: Procédure: Procédure de recrutement local Comportementale:
HRS02	Recrutement local	Sélection des candidats (sélection de dossier, test, entretien...)	Equipe RH et autres départements	R-Routine	Pratiques discriminatoires (manque de communication et de transparence)	Protestation des communautés locales	Code du travail, Politique des emplois locaux	3- Possible	4- Elevée	Critique	Physique: Procédure: Procédure de recrutement local Comportementale:
HRS06	Traitement des salaires des employés locaux	Traitement des salaires	Equipe RH et autres départements	R-Routine	Divulgaration d'informations personnelles	Protestation des communautés locales	Code du travail, Politique des emplois locaux	3- Possible	3- Moyenne	High	Physique: Procédure: Politique de gestion des ressources humaines, Procédure de gestion de crise avec les communautés locales Comportementale: courtoisie et respect des communautés
HRS08	Gestion des carrières des employés locaux	Gestion de la promotion (évolution) des employés locaux	Equipe RH et autres départements	R-Routine	Pratiques discriminatoires	Protestation des communautés locales	Code du travail, Politique des emplois locaux	3- Possible	4- Elevée	Critique	Physique: Procédure: Procédure de recrutement local, procédure de gestion des crises avec les communautés locales Comportementale: courtoisie et respect des communautés
HRS09	Gestion des carrières des employés	Applications des mesures disciplinaires	Equipe RH et autres départements	R-Routine	Pratiques discriminatoires	Protestation des communautés locales	Code du travail, Politique des emplois locaux	3- Possible	4- Elevée	Critique	Physique: Procédure: Procédure de recrutement local, politique de gestion des ressources humaines, procédures de gestion des crises avec les

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

	compensé et des personnes travaillant pour Roxgold											sécurisation Comportementale: courtoisie et respect des communautés
SE C0 2	Protection des installations, du permis compensé et des personnes travaillant pour Roxgold	Contrôle de routine	Equipe de la sécurité et Gendarmerie	R-Routine	Intrusion malveillante sur le permis compensé	Vol	Procédure pénale au Burkina	3- Possible	4- Elevée	Critical	Physique: Délimitation et protection des zones à accès interdit Procédure: Patrouille de sécurisation, Comportementale: courtoisie et respect des communautés	
SE C0 3	Protection des installations, du permis compensé et des personnes travaillant pour Roxgold	Contrôle de routine	Equipe de la sécurité et Gendarmerie	R-Routine	Intrusion malveillante sur le permis compensé	Violence physique sur les travailleurs	Politique de sécurité de Roxgold	3- Possible	4- Elevée	Critical	Physique: Délimitation et protection des zones à accès interdit Procédure: Patrouille de sécurisation, Procédure de gestion des crises avec les communautés locales Comportementale: courtoisie et respect des communautés	
SE C0 4	Protection des installations, du permis compensé et des personnes travaillant pour Roxgold	Patrouille	Equipe de la sécurité et Gendarmerie	R-Routine	Orpillage sur le permis compensé	Destruction de l'environnement	Politique de sécurité de Roxgold	3- Possible	4- Elevée	Critical	Physique: Délimitation et protection des zones à accès interdit Procédure: Patrouille de sécurisation, Procédure de gestion des crises avec les communautés locales Comportementale: courtoisie et respect des communautés	
SE C0 5	Protection des installations, du permis compensé et des personnes travaillant pour Roxgold	Contrôle de routine	Equipe de la sécurité et Gendarmerie	R-Routine	Protestation de la communauté sur les installations de la mine	Destruction des équipements	Politique de sécurité de Roxgold	2- Improbable	5- Extrême	Critical	Physique: Délimitation et protection des zones à accès interdit Procédure: Patrouille de sécurisation, Procédure de gestion des crises avec les communautés locales Comportementale: courtoisie et respect des communautés	

DEPARTEMENT DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

IDENTIFICATION DES RISQUES								EVALUATION DES RISQUES			GESTION DES RISQUES
Code	Activité	Tâche	Responsable de la tâche	Condition opérationnelle	Aspect/danger/Situation d'urgence	Risque/impact	Textes réglementaires liés à la tâche	Probabilité ou Fréquence!'AI	Conséquence ou gravité!'AI	Niveau de risque	Mesure d'atténuation ou de contrôle existante
RC01	Mise en œuvre le programme de restauration des moyens de subsistance	Identification des bénéficiaires	Département en charge des relations communautaires	S-Saisonnnière	Pratiques discriminatoires	Protestation communautaire	Politique des relations communautaires	1- Rare	4- Elevée	High	<p>Physique: rencontrer chaque fois les PAP bénéficiaires</p> <p>Procédure: Toujours utiliser la liste des PAP</p> <p>Comportementale: sensibiliser les personnes impliquées dans l'activité sur l'équité</p>
RC02	Mise en œuvre le programme de restauration des moyens de subsistance	Réalisation des labours	Prestataire, ZAT de Bagassi et département en charge RC	S-Saisonnnière	Prestation de mauvaise qualité	Protestation communautaire	Politique des relations communautaires	3- Possible	2- Faible	Moderate	<p>Physique: suivre les travaux</p> <p>Procédure: suivre les instructions du service départemental de l'agriculture</p> <p>Comportementale: sensibiliser les personnes en charge des travaux sur la nécessité de fournir des travaux de qualité</p>

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

RC03	Mise en œuvre le programme de restauration des moyens de subsistance	Acquisition et distribution des intrants	Prestataire, ZAT de Bagassi et département en charge RC	S-Saisonnière	Intrants de mauvaise qualité et pratiques discriminatoires	Mauvais rendement et protestation communautaire	Politique des relations communautaires	3- Possible	3- Moyenne	High	<p>Physique: contrôler les intrants avant distribution</p> <p>Procédure: suivre les instructions du service départemental de l'agriculture</p> <p>Comportementale: sensibiliser les personnes impliquées dans l'activité sur l'équité</p>
RC04	Organisation des rencontres du CSP	Elaboration et diffusion des documents du CSP	Département en charge des RC et Secrétariat du CSP	S-Saisonnière	Non-respect des délais et pratiques discriminatoire	Friction des membres du CSP	Arrêté portant création, attribution et fonctionnement du CSP	3- Possible	3- Moyenne	High	<p>Physique: s'assurer de la bonne diffusion des invitations aux sessions</p> <p>Procédure: suivre les dispositions de l'arrêté du CSP</p> <p>Comportementale: maintenir une communication permanente avec les membres du CSP</p>
RC05	Organisation des rencontres du CSP	Communication durant les sessions du CSP	Equipe en charge des RC	S-Saisonnière	Diffusion de fausses informations et prise d'engagements au-delà des capacités de Roxgold Sanu	Friction des membres du CSP et perte de crédibilité de compagnie	Arrêté portant création, attribution et fonctionnement du CSP	2- Improbable	3- Moyenne	Moderate	<p>Physique: Utiliser des supports de communication adaptés</p> <p>Procédure: toujours vérifier la véracité des informations avant de les communiquer</p> <p>Comportementale: sensibiliser ceux qui doivent communiquer au nom de Roxgold sur la politique de l'entreprise</p>
RC06	Participation à des organes de concertation (régional, provincial,	Communication durant les cadres de concertation	Equipe en charge des RC	P-Ponctuelle	Diffusion de fausses informations et prise d'engagements au-delà des capacités de	Friction des parties prenantes, Perte de crédibilité de la compagnie à leurs yeux	Politique des relations communautaires	2- Improbable	3- Moyenne	Moderate	<p>Physique: Utiliser des supports de communication adaptés</p> <p>Procédure: toujours vérifier la véracité des informations avant de les communiquer</p> <p>Comportementale: sensibiliser ceux qui doivent communiquer au nom de Roxgold sur la politique de l'entreprise</p>

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

	communal)				Roxgold Sanu						
RC07	Mise en œuvre du programme de visite communautaire	Programmation des visites	Equipe en charge des RC	R-Routine	Pratiques discriminatoires	Friction des communautés, Perte de crédibilité de la compagnie à leurs yeux	Politique des relations communautaires	2- Improbable	4- Elevée	High	<p>Physique:</p> <p>Procédure: Toujours faire un programme de visite communautaire</p> <p>Comportementale: sensibiliser les personnes impliquées dans l'activité sur l'équité</p>
RC08	Mise en œuvre du programme de visite communautaire	Communication durant les cadres de concertation	Equipe en charge des RC	R-Routine	Diffusion de fausses informations et prise d'engagements au-delà des capacités de Roxgold Sanu	Friction des communautés, Perte de crédibilité de la compagnie à leurs yeux	Politique des relations communautaires	3- Possible	2- Faible	Moderate	<p>Physique: Utiliser des supports de communication adaptés</p> <p>Procédure: toujours vérifier la véracité des informations avant de les communiquer</p> <p>Comportementale: sensibiliser ceux qui doivent communiquer au nom de Roxgold sur la politique de l'entreprise</p>
RC09	Mise en œuvre du programme de visites des parties prenantes externes	Réception et traitement des demandes de visites de parties prenantes externes	Equipe en charge des RC et autres départements	R-Routine	Pratiques discriminatoires	Friction des communautés et autres parties prenantes externes	Politique des relations communautaires	2- Improbable	3- Moyenne	Moderate	<p>Physique: répondre à toute demande de visite qu'elle soit favorable ou non</p> <p>Procédure: Toujours tenir à jour la liste des demandes de visite</p> <p>Comportementale: sensibiliser les personnes impliquées dans l'activité sur l'équité</p>

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

RC10	Mise en œuvre du programme de visites des parties prenantes externes	Organisation (déroulement) des visites	Equipe en charge des RC et autres départements	R-Routine	Questions sécuritaires	atteinte à la sécurité des communautés et autres parties prenantes	Procédure Santé et Sécurité	2-Improvable	2-Faible	Low	<p>Physique: suivre les consignes de sécurité sur le site</p> <p>Procédure: se référer aux procédures de Santé et Sécurité et aux instructions du département SAFETY</p> <p>Comportementale: sensibiliser le personnel du département sur l'importance du respect des règles sanitaires et sécuritaires</p>
RC11	Participer à des activités de visibilité (atelier, forum, festival, salon, etc)	Communication durant les cadres de concertation	Equipe en charge des RC	P-Ponctuelle	Diffusion de fausses informations et prise d'engagements au-delà des capacités de Roxgold Sanu	Friction des parties prenantes, Perte de crédibilité de la compagnie à leurs yeux	Politique des relations communautaires	2-Improvable	3-Moyenne	Moderate	<p>Physique: Utiliser des supports de communication adaptés</p> <p>Procédure: toujours vérifier la véracité des informations avant de les communiquer</p> <p>Comportementale: sensibiliser ceux qui doivent communiquer au nom de Roxgold sur la politique de l'entreprise</p>
RC12	Mise en œuvre le programme de responsabilité sociale des 100 millions (Projets communautaires)	Sélection des Projets	Equipe en charge des relations communautaires et membre de comité de sélection des projets communautaires	S-Saisonnière	Pratiques discriminatoires	Friction des communautés et autres parties prenantes externes	Politique des relations communautaires	2-Improvable	4-Elevée	High	<p>Physique: communiquer sur les résultats de la sélection des projets</p> <p>Procédure: Bien expliquer et respecter la procédure de sélection des projets</p> <p>Comportementale: sensibiliser les personnes impliquées dans l'activité sur l'équité</p>

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

RC13	Mise en œuvre le programme de responsabilité sociétale des 100 millions (Projets communautaires)	Mise en œuvre des Projets	Equipe en charge des RC, Bénéficiaires, Prestataires, services techniques	R-Routine	Difficultés de mise en œuvre et ou de gestion	Friction et protestation des communautés (Bénéficiaires)	Protocoles, contrats,	3-Possible	3-Moyenne	High	<p>Physique: Communiquer sur l'évolution de la mise en œuvre des projets</p> <p>Procédure: suivre les travaux des prestataires suivant les cahiers de charges</p> <p>Comportementale: traiter avec diligence les cas de difficultés enregistrées</p>
RC14	Mise en œuvre du PGES	Mise en œuvre des engagements et des obligations de conformité	Equipe en charge des RC, autres départements	R-Routine	Non-respect des engagements et ou des obligations de conformité	Protestation communautaire	Politique environnementale, politique des relations communautaires	2-Improvable	4-Elevée	High	<p>Physique: Communiquer sur l'évolution de la mise en œuvre du PGES</p> <p>Procédure: suivre les bonnes pratiques</p> <p>Comportementale: sensibiliser le personnel sur la nécessité du respect des engagements contenu dans le PGES</p>
RC15	Mise en œuvre du plan de gestion "HIV et malaria"	Appui au CSPPS et aux Associations de lutte contre le VIH/SIDA	Equipe en charge des RC, associations partenaires	S-Saisonnière	Prolifération des ISTs	Développement des maladies	Code de l'environnement, code de la santé publique, Politique environnementale de Roxgold	2-Improvable	2-Faible	Low	<p>Physique: suivre les activités sur le terrain</p> <p>Procédure: utiliser les méthodes de sensibilisation approuvées par le ministère de la santé</p> <p>Comportementale: sensibiliser le personnel sur les IST</p>

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

RC16	Mise en œuvre du plan de gestion "HIV et malaria"	Traitement extra domiciliaire contre les vecteurs de malaria	Equipe en charge des RC, autres départements, SAPHYTO	S-Saisonnière	Difficultés de mise en œuvre	Développement des vecteurs de maladie (paludisme, fièvre Dengue)	Code de l'environnement, code de la santé publique, Politique environnementale de Roxgold	3-Possible	3-Moyenne	High	<p>Physique: Recueillir les avis des populations sur l'activité</p> <p>Procédure: Suivre les procédures approuvées par le ministère de la santé</p> <p>Comportementale: sensibiliser les populations sur l'importance de l'activité</p>
RC17	Mise en œuvre du plan de gestion "Achat local"	Renforcement des capacités des fournisseurs locaux	Equipe en charge des RC, prestataires, autres départements	R-Routine	Difficultés de mise en œuvre	Friction des entreprises locales	politique des achats locaux	2-Impossible	3-Moyenne	Moderate	<p>Physique: recenser et tenir à jour la liste des potentiels fournisseurs locaux</p> <p>Procédure: élaborer des plans de renforcement de capacité adapté</p> <p>Comportementale: traiter avec diligence les difficultés rencontrées</p>
RC18	Mise en œuvre du plan de gestion "Achat local"	Achats locaux	Tous les départements et entreprises partenaires	R-Routine	Peu d'achats locaux	Friction des entreprises locales, protestation communautaire	politique des achats locaux	3-Possible	4-Elevée	Critical	<p>Physique: tenir à jour et communiquer sur le niveau des achats locaux</p> <p>Procédure: suivre la politique des achats locaux</p> <p>Comportementale: sensibiliser le service achats et les sociétés partenaires sur le respect de la politique des achats locaux</p>
RC19	Soutien à l'héritage culturel	Assistances diverses à l'occasion des cérémonies de rituel	Equipe en charge des RC	R-Routine	Non-participation	Friction de la communauté	politique des relations communautaires de Roxgold	2-Impossible	3-Moyenne	Moderate	<p>Physique: participer quand cela est possible aux rituels</p> <p>Procédure: suivre les instructions des chefs coutumiers</p> <p>Comportementale: sensibiliser le personnel sur le respect des us et coutumes des populations</p>

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

RC20	Appui à l'employabilité des jeunes	Identification des bénéficiaires	Equipe en charge des RC	P-Ponctuel	Pratiques discriminatoires	Protestation communautaire	Politiques des relations communautaires, Politique des emplois locaux	3-Possible	4-Elevée	Critical	<p>Physique: communiquer sur les critères et les résultats de la sélection des candidats</p> <p>Procédure: Bien expliquer et respecter la procédure de sélection des candidats</p> <p>Comportementale: sensibiliser les personnes impliquées dans l'activité sur l'équité</p>
RC21	Appui à l'employabilité des jeunes	Soutien à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes	Equipe en charge des RC	P-Ponctuel	Pratiques discriminatoires	Protestation communautaire	Politique environnementale, politique des relations communautaires	3-Possible	4-Elevée	Critical	<p>Physique: communiquer sur les critères et les résultats de la sélection des candidats</p> <p>Procédure: Bien expliquer et respecter la procédure de soutien à l'insertion professionnelle</p> <p>Comportementale: sensibiliser les personnes impliquées dans l'activité sur l'équité</p>
RC22	Renforcement des capacités des institutions locales (Commune de Bagassi, Préfecture, Haut-Commissariat)	Identification des bénéficiaires	Equipe en charge des RC, autre comité de sélection	P-Ponctuel	Pratiques discriminatoires	Protestation communautaire	Politique des relations communautaires	2-Impossible	3-Moyenne	Moderate	<p>Physique: communiquer sur les critères et les résultats de la sélection des institutions bénéficiaires</p> <p>Procédure: Bien expliquer et respecter la procédure.</p> <p>Comportementale: sensibiliser les personnes impliquées dans l'activité sur l'équité</p>
RC23	Renforcement des capacités des institutions locales	Mise à disposition des moyens	Equipe en charge des RC	P-Ponctuel	Pratiques discriminatoires	Friction des autorités locales	Politiques des relations communautaires	3-Possible	3-Moyenne	High	<p>Physique: Communiquer sur l'évolution de la mise en œuvre des projets</p> <p>Procédure: suivre les travaux des prestataires suivant les cahiers de charges</p>

APPROCHE SYSTEME DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES COMME OUTIL DE PERFORMANCE EN RSE DANS LE SECTEUR MINIER

	(Commune de Bagassi, Préfecture, Haut-Commissariat)											Comportementale: traiter avec diligence les cas de difficultés enregistrées
RC24	Réhabilitation de la route entre Ouahabou et Bagassi	Conduite de véhicule légers et des engins lourds	Equipe en charge des RC, autres départements, Prestataires	P- Ponctuel	Accident de circulation	Protestation communautaire	Politique environnementale, politique des relations communautaires	1- Rare	1- Légère	Low	Physique: Emprunter les meilleures routes Procédure: Respecter la limitation des vitesses et des panneaux de signalisations Comportementale: rappeler les travailleurs sur le respect des procédures	
RC25	Réhabilitation de la route entre Ouahabou et Bagassi	Prélèvement de l'eau et des matériaux	Equipe en charge des RC, autres départements, Prestataires	P- Ponctuel	conflits d'intérêt	Protestation communautaire	Politique environnementale, politique des relations communautaires	2- Improbable	4- Elevée	High	Physique: Procédure: procédure de conduite de véhicule, procédure de compensation Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes	
RC26	Gestion des demandes ad hoc (Plaintes et Doléances)	Enregistrement et Traitement des doléances et des plaintes	Equipe en charge des RC, autres départements, Prestataires	R- Routine	Engagement non mis en œuvre	Protestation communautaire	Code de la route, Politique de santé et sécurité, Politique des relations communautaires	2- Improbable	4- Elevée	High	Physique: suivre les travaux sur le terrain Procédure: suivre les règles mises en place par le ministère des infrastructures Comportementale: traiter avec diligence les éventuelles plaintes	
RC27	Suivre l'évolution de l'orpillage	Visite des sites d'orpillage	Equipe en charge des RC	R- Routine	conflits d'intérêt	Protestation communautaire	Politique des relations communautaires	3- Possible	4- Elevée	Critical	Physique: avoir un minimum de sécurité Procédure: Toujours associer les autorités locales Comportementale: être courtois	